



CR APL CE 02/07/2025

Le CR officiel est fait par ATOSS.

Madame Bellus,
Monsieur McNaught,
Madame Viana,
Monsieur Leridon,
Madame Shulver,
Madame Dubès,
Monsieur Ventelou,
Monsieur Riggs,
Monsieur Jeanson,
Monsieur Gnahoré,
Madame Godart,
Madame Morel,
Monsieur Foin,
Monsieur Caure (Visio),
Madame Sparrow,
Monsieur Barbour,
Monsieur Gicquello,
Monsieur Girard,
Monsieur Lassègues,
Monsieur Oppenheim,
Monsieur Bénard,
Madame Moss,
Madame Bonne,
Monsieur Manet,
Madame Détré-de Jong,
Madame El Hayek,
Madame Fize,
Madame Gharbi,
Madame Hamzaoui,
Madame Kerbaul,
Madame Kirk,
Mademoiselle Altimparmaki,
Mademoiselle Nebout.



7 PV sont votés à l'unanimité (3 de conseils d'établissement et 4 de conseils d'école)
C'est seulement une fois votés que les documents deviennent officiels.

Projection video du “making of” de la cérémonie des terminales

I - Affaires pédagogiques

- Point safeguarding par Colette Shulver

Il y a un travail en cours pour les enfants qui ont des absences persistantes et des solutions adaptées doivent être mises en place.

La santé mentale des élèves s'est améliorée.

CPOMS regroupe tous les incidents sur tous les sites (incluant les bobos en primaire).

Il y a également des formations du personnel tout au long de l'année.

Il y a eu 2 comités PSHE.

Il y aura 2 nouveaux comités spécifiques EBEP dans l'année.

Les absences des élèves sont très en dessous des moyennes nationales.

Plan PSHE : il doit encore être amélioré.

- niveaux 1ères et terminales: seront ajoutés l'an prochain.

- niveau 4ème : thème sur la pornographie

- niveau 1ère : thème sur le consentement

- niveau terminal : thème sur la violence sexuelle

COGITO en 1ère et terminale sera pour développer leur esprit critique. (un coût de 45£ par élève pour avoir accès aux documents et les conserver sera payé par l'école).

Projection vidéo Bullydozer = Présentation de la lutte contre le harcèlement au LFCG

- Structure pédagogique 25/26



Classe	CHARLES DE GAULLE							
	Charles de Gaulle South Kensington		Charles de Gaulle Marie d'Orliac		Charles de Gaulle Wix		Charles de Gaulle André Malraux	
	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026
TPS	0	0	0	0	0	0	0	0
PS	2.00	2.00	2.00	1.50	0	0	1	1
MS	2.50	2.50	2.00	2.50	1.50	1.50	1	1
GS	2.50	2.50	2.00	2.00	1.50	1.50	1	1
Total Maternelle	7.00	7.00	6.00	6.00	3.00	3.00	3	3
CP	2.50	2.50	2.00	2.00	1.50	1.50	1	1
CE1	2.50	2.50	2.00	2.00	1.50	1.50	1	1
CE2	2.00	2.00	2.00	2.50	1.50	1.50	1	1
CM1	2.50	2.50	2.50	2.00	1.50	1.50	1	1
CM2	2.50	2.50	2.50	2.50	1.50	1.50	1	1
Total Élémentaire	12.00	12.00	11.00	11.00	7.50	7.50	5	5
6ème	10.00	10.00						
5ème	10.00	10.00						
4ème	10.00	10.00						
3ème	9.00	9.00						
Total Collège	39.00	39.00						
2nde	9.00	9.00						
1ère	9.00	9.00						
Terminale	7.00	8.00						
Total Lycée	25.00	26.00						
Section Britannique/IB	5.00	5.00						
Total Site	88.00	89.00	17.00	17.00	10.50	10.50	8.00	8.00

Nous gardons la même structure, il y a juste une classe en plus en terminale (8 pour 2025-26 au lieu de 7 en 2024-25) qui est lié à un déficit d'élève simplement rattrapé pour l'année prochaine, mais le lycée conserve environ le même nombre d'élèves.

Adaptation de la structure en fonction des demandes des élèves (par exemple forte augmentation pour l'année 2025-26 des demandes en spécialités scientifiques qui nécessite le recrutement d'un professeur de mathématiques et moins de demande en langues donc pas de spécialité LLCE espagnol pour 2025-26)

- **Projet d'établissement (en pièce jointe)**

Il a été présenté au CVL, CVC et au précédent CE.

Un travail est en cours pour que le projet d'établissement soit partagé avec toute la communauté du lycée (parents, élèves et personnel) afin qu'ils connaissent les axes de travail de l'établissement. Ceci sera fait à partir de septembre.

Mme Bellus précise que le vote porte uniquement sur la version française (la version anglaise contient des erreurs).

Voté à l'unanimité par les personnes présentes.

Il y aura un point d'étape a minima tous les ans et une information sur les délais prévus pour certaines actions.

- **Plan d'action de l'ELCS (Enquête Locale de Climat Scolaire) - en pièce jointe**

Suite à l'enquête de janvier, il s'agit du plan d'action.

Objectif futur : Améliorer le manque d'appréciation positive de la part des enseignants envers les élèves qui inciterait à une meilleure motivation de leur part.

1/ Travaux prévus pour l'amélioration des bâtiments

2/ Enfant en difficulté scolaire : utilisation plus régulière des PPRE et PPRE Passerelle pour des élèves qui ont des difficultés de mise au travail et de méthodologie.

Mettre en place de l'aide aux devoirs au collège (en lien avec le projet d'établissement).

3/ Well-being : augmentation des membres du personnel de 4 à 7,5.

Les élèves vont créer des ressources pour les élèves Peers pour les cours de PSHE comme les **"Chill club" et "pets therapy"** avec 2 nouveaux chiens en septembre.

Permanence d'un policier référent qui sera au lycée tous les 15 jours.

4/ Formation des personnels notamment pour les élèves allophones, renforcement positif, observation interdisciplinaire pour collaboration entre les enseignants avec aide de l'AEFE.

5/ "Parents' code of conduct" policy va être mise en place en septembre.

6/ Bien être au travail : Faire vivre l'enquête bien être au travail et mettre en place des mesures dans le but de favoriser le sentiment d'appartenance, une communication bienveillante et renforcer l'estime de soi parmi les membres du personnel.

7/ Mieux apprendre à gérer les dispositifs d'accompagnement des EBEP.

8/ Mettre en place un recensement annuel des initiatives pédagogiques innovantes et/ou interdisciplinaires.

9/ Formaliser le volet éducatif du projet d'établissement, mobiliser les instances des élèves, rendre le lycée plus agréable.

10/ Primaire : Améliorer le sentiment de justice scolaire.

11/ Réduire le nombre de bousculades lors des déplacements dans les couloirs.

12/ Apprentissage des règles de vie dans les sanitaires.

13/ Renforcement constant du repérage des élèves en difficulté au niveau du bien-être.

Volonté d'échange de pratiques et de dialogue entre les professeurs.

Le projet est de refaire une enquête sur le climat scolaire dans 3 ans.

- **Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement - en pièce jointe**

Madame la Proviseure remercie les enseignants du 2nd degrés pour le retour écrit, matière par matière.

- Instance de pilotage pédagogique = réunions importantes et régulières. Il y a un manque d'un conseil école/ collège qui sera créé l'an prochain.
- Les relations avec les familles: Madame Bellus souligne que les représentants de l'APL sont toujours toujours présents à toutes les réunions (officielles ou non officielles). L'objectif est de garder une relation de dialogue avec la direction. La parents' conduct policy est en cours de rédaction.
- La structure pédagogique et les moyens d'enseignement sont un bon ratio.
- Le rapport ofsted
- PSHE
- Le projet d'établissement
- Enquête de climat scolaire
- LFCG 1er degré
- Projets pédagogiques : il y a 12% d'élèves EBEP sur tous les élèves de primaire (en dessous des moyennes nationales)
- Primaire André Malraux
- Primaire Marie D'Orliac
- Primaire South Kensington
- Primaire Wix
- English focalise sur le passage du test en SI (179 candidats, 124 places)
- Bilan des équipes pédagogiques Second degré **cf lien dans le document avec tous les bilans par discipline**
- Cycle 3 (6ème)
- Cycle 4: retour aux notes pour les élèves de 3eme
- Lycée seconde : retour de l'échange ADN
- Lycée 1ère : pas de BFI trilingue (pas assez nombreux) ni de LLCE espagnol (aucune demande), forte demande de la section Euro Anglais/Maths (cette section met fin à Bridging the Gap). Il y a 49 élèves en BFI l'an prochain.
- Terminale
- GCSE : moins d'élèves l'an prochain



- ALevel
 - C.I.O.
 - C.D.I.
 - Sport scolaire
 - Actions pédagogiques
 - Coût des sorties et interventions
 - Voyage scolaire (en pièce jointe). Vote à l'unanimité
 - Bilan CVC
 - Bilan CVL
 - Prépa SCIENCES PO
 - Stage 2nde : Le lycée est intervenu pour aider 22 élèves à trouver des stages. Madame la Proviseure souligne que le lycée n'a pas pour mission d'aider à la recherche de stage mais qu'il s'agit du ressort des parents.
L'APL rappelle qu'elle a puisé dans son réseau de parents et a, elle-même fourni certains de ces stages.
 - Temps forts de l'année
 - Résultats des examens
- **Voyages scolaires - en pièce jointe**
 - **Modifications du règlement intérieur du secondaire - en pièce jointe**
Clarification concernant les chartes de l'établissement qui font partie des documents du règlement et qui sont acceptés dans leur globalité lors de l'inscription.
 - **Projet COGITO - en pièce jointe** : Développement de l'esprit critique pour tous les élèves de 1ère de l'an prochain.

II - Affaires financières

- **Règlement financier - en pièce jointe**

Petites modifications du règlement financier qui a été validé par l'AEFE.

Questions diverses

- **Le personnel est remercié pour l'absence de questions**



- **Questions APL :**

1) Quels sont les effectifs à la rentrée 2025 ? Combien d'élèves quittent l'établissement ? Quels sont les niveaux/écoles dans lesquels il reste des places ? Ainsi qu'en British Section, combien de départs et arrivés ?

Analyse effectifs et structure : 2025-2026 (2/6)

Evolution des départs vs. nouveaux inscrits

	Effectifs Sep-24	Départs hors Terminales	% de départs sur effectifs Sep 2024	Inscrits Sep 2025	'Net' Sept 2025
TOTAL WIX	261	37	14%	243	-18
TOTAL SK	473	46	10%	491	18
TOTAL Md'O	421	59	14%	404	-17
TOTAL EALING	171	19	11%	163	-8
TOTAL ECOLES PRIMAIRES	1326	161	12%	1301	-25
TOTAL COLLEGE	1188	101	9%	1177	-11
TOTAL LYCEE	736	22	3%	818	82
TOTAL SB	191	22	12%	180	-11
TOTAL LFCG	3441	306	9%	3476	35

A noter que les chiffres reflètent les inscriptions au 13 juin 2025 par rapport aux chiffres de septembre 2024.

2) Les offres UCAS de nos élèves ont-elles toutes été validées ?

- **Quel est le nombre d'élèves reçus à Oxbridge, Imperial, LSE et UCL en Section Française et Section Britannique ?**
- **Le CIO pourrait-il nous donner le nombre de candidatures par cours et le nombre d'offres ?**
- **Combien sont encore en liste d'attente sur Parcours Sup ?**

Il n'y a aucun élève sans solution. 10 élèves sont encore en attente sur parcours sup. A priori 22% iront en France.

Madame la Proviseure souligne qu'il est encore trop tôt pour répondre à cette question, il faudra redemander en septembre. Le détail des résultats sera donné au 1er CE de l'an prochain.



3 - Nous souhaitons connaître l'état d'avancement du dossier relatif à la récupération de la TVA et de l'analyse portant sur la catégorisation des dépenses et les déductions envisageables.

Dans le futur, quel pourcentage moyen de récupération de TVA avez-vous évalué ?

Comment le lycée envisage-t-il de redistribuer aux familles les montants de TVA récupérés ?

- Il y a une différence entre la comptabilité française et anglaise : toutes les difficultés ne sont pas résolues entre le logiciel de comptabilité publique français et le système de déclaration britannique.
- On sait ce qu'on va déclarer
- On sait ce qu'on va récupérer : c'est en cours de discussion avec l'AEFE
- La réponse sera donnée au prochain CE de la rentrée

4- Concernant la politique « Concerns and Complaints Policy » mise en place par la Direction et publiée sur le site du lycée :

Certains parents estiment que la procédure actuelle est trop complexe, en particulier en raison du nombre d'étapes qu'elle comporte (six au total). Une simplification de ce processus pourrait-elle être envisagée afin de le rendre plus accessible à tous ?

Par ailleurs, le délai de réponse – fixé à 5 ou 10 jours ouvrés selon les cas – semble, pour beaucoup, trop long. Une réduction de ce délai serait-elle envisageable ? Ceci permettrait de traiter les problèmes plus rapidement.

Enfin, dans des situations sensibles entre un élève et un enseignant, serait-il possible d'intégrer à cette politique une modalité alternative de dialogue ? Cela permettrait à l'élève de faire part de ses préoccupations dans un cadre plus adapté, sans devoir nécessairement passer par un entretien en face à face avec un enseignant.

La procédure formelle de plainte garantit le cadre dans lequel on s'inscrit, pour avoir des parents objectivement écouter. Cette procédure est conforme à l'OFSTED.

Les procédures sont longues mais il ne faut pas hésiter à aller voir les CPE, le Professeur Principal, le service de Well being (Colette Shulver) etc et ne pas attendre de passer à travers les nombreuses étapes que comporte la complaints' policy.

La majorité des cas sont réglés en dehors du cadre formel.

Généralement les problèmes sont résolus dès les étapes une et deux.

Il n'est pas possible de simplifier la procédure. Il y a cependant toujours un interlocuteur au sein du lycée pour régler les problèmes (pôle wellbeing, professeur, CPE, peers counsellors, la direction, ...).

5- Plusieurs parents s'interrogent sur l'absence de communication de la part de la Direction à la suite de la publication, dans le journal du lycée, d'un article dans lequel une élève affirme avoir été victime de propos ou de comportements à caractère raciste.

Ce témoignage, au-delà du cadre strictement scolaire, a été relayé dans la presse, suscitant de nombreuses interrogations au sein de la communauté scolaire.

Une communication officielle a été transmise par la Direction à l'ensemble des parents le 02/07/2025 (matin du CE).

- Pourriez-vous nous indiquer quelle est la position de la Direction sur ce sujet, ainsi que les raisons pour lesquelles aucune communication officielle n'a, à ce jour, été partagée avec les familles ?

Voir question ci-dessus (courrier Direction du 02/07/2025).

- Nous savons que la Direction traite avec sérieux et réactivité les situations de racisme entre élèves, et nous saluons cet engagement. Toutefois, lorsqu'un élève exprime – même de manière indirecte ou anonyme – avoir été victime de faits graves potentiellement imputables à un membre du personnel enseignant ou de vie scolaire, quelle est la procédure mise en œuvre dans ce type de situation ? Un élève peut craindre des représailles, ne pas oser s'exprimer ou se sentir isolé. Quels dispositifs concrets sont prévus pour recueillir ce type de signalement de manière sécurisée, garantir l'anonymat si nécessaire, protéger l'élève, et assurer un traitement objectif, impartial et transparent de la situation ?

Élèves : Les CPE sont à disposition ainsi que le Well-being centre avec **Colette Shulver comme interlocutrice clef**, en cas de difficulté que ce soit avec un membre du personnel administratif ou un enseignant.

6/ Malgré l'interdiction d'utiliser les téléphones portables dans le lycée, il semble que certains élèves continuent à les utiliser, y compris pendant les évaluations. Il est parfois constaté que ces situations ne donnent pas systématiquement lieu à une réaction de la part des enseignants. Afin de garantir l'équité entre les élèves et de préserver la crédibilité des évaluations, serait-il possible de rappeler à l'ensemble des équipes pédagogiques l'importance de faire appliquer cette règle, notamment lors des contrôles ?

Le contrôle de l'utilisation des téléphones durant les cours et les examens va se renforcer à la rentrée.

7/ Nous n'avons toujours pas eu de retour de la directrice de l'AEFE concernant notre demande d'annulation de l'augmentation de 4 % des frais de scolarité à la rentrée 2025. Cette demande faisait suite au CE d'avril, où un budget très positif nous avait été présenté, laissant penser qu'un geste envers les familles serait possible — d'autant plus qu'elles assument déjà les 20 % de TVA appliqués aux écoles privées anglaises. Avez-vous eu des informations à ce sujet ? L'augmentation sera-t-elle maintenue ?

Dans tous les cas, pouvez-vous nous transmettre un budget sans cette hausse des 4 %

La proviseure répond qu'elle n'est pas la directrice de L'AEFE.

La directrice de l'AEFE a reçu notre email de novembre 2024 et y a répondu.

L'APL ajoute que la réponse est arrivée 3 mois après notre courrier.

Nous soulignons que la décision prise il y a quatre ans avait été votée dans un contexte qui n'est plus le même à ce jour et que la demande est basée sur les circonstances et l'état des finances actuels (Budget détaillé lors du CE d'avril 2025).

Monsieur Foin intervient en disant que la directrice de l'AEFE a conscience des difficultés des parents au LFCG.

L'APL indique qu'elle est surprise par le délai de réponse qui avait déjà été très long en novembre et insiste sur le fait qu'une réponse doit être donnée au plus vite.

Projection video : la SOP

Remerciements et distribution de bouquets pour les départs : Madame Karen Bargues, Monsieur Stéphane Foin et Madame Véronique Dubès.

Pièces Jointes :

- projet d'établissement
- plan d'action ELCS
- rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement (nouveau ci dessus avec les résultats des examens)
- voyages scolaires
- règlement intérieur du secondaire
- plan cogito
- règlement financier

OFFRE EDUCATIVE				
A	Développer les compétences - disciplinaires - transdisciplinaires	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL	
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Maintenir l'excellence académique et les ambitions de nos élèves en termes d'orientation post-bac ET Continuer à reconnaître et à célébrer les réussites des élèves, en créant un environnement positif et motivant.	*Résultats des examens / leçons d'observation (Direction/ pairs) / learning walks / orientation post bac *Exigences élevées pour les enseignants et les élèves		
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Prendre en charge la difficulté scolaire de la primaire au lycée, ne laisser personne au bord du chemin. (élèves moyens)	*Continuer à développer l'accessibilité de notre programme pour les élèves défavorisés (par ex. EBEP, désavantages financiers, élèves dont le français n'est pas la langue maternelle, ...) Registre EBEP *identification / formation / pédagogie différenciée *Lien avec les écoles professionnelles (vocational colleges) / taux de réussite examen / UCAS comparé (EBEP, boursiers...)		
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Mettre en place une logique de parcours éducatifs qui intègrent ainsi l'idée d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long de la scolarité de l'élève (PEAC / PA / PES / PC).	Grâce à l'intégration du nouveau programme PSHE qui inclut l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité, les valeurs françaises et britanniques, etc.		
B	Parcours de langues et culture locale	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL	
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Faire vivre le plurilinguisme à travers les dispositifs existants et en développer de nouveaux	*"Parler" dès la 6ème *Filières bilingues en primaire / St-BFI au secondaire *LV3 / LCE / Section euro au secondaire *LLCA		
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue française (et anglaise en British Section)	*Point d'appui : s'appuyer sur la langue maternelle / langue forte pour transférer les compétences *En réponse à la diversification de notre public. Pour certaines familles le français n'est que la langue de scolarisation. Elèves qui arrivent d'école anglaise.		
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Créer un véritable et authentique environnement multiculturel en s'appuyant sur la richesse et la variété de la carte des langues.	*Nouveau programme PSHE : respect des autres, tolérance, prévention ... *Développer le vivre ensemble, apprendre et s'enrichir des différences culturelles et de l'identité.		
C	EBEP /SEN Elève à besoins éducatifs particuliers / special educational need	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL	
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Soutenir l'équipe Well-being coordonnée par un(e) nouveau/elle professeur(e) adjoint(e) afin qu'elle puisse soutenir efficacement les enfants.	*Projets éducatifs individuels en place pour tous les élèves SEND *Dispositifs d'aménagements pour les examens		
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Fournir des ressources, un soutien et une formation supplémentaires aux enseignants pour répondre aux besoins de tous les apprenants (y compris une formation continue pour les enseignants et l'équipe EBEP).	Suivi régulier du registre et des données EBEP		
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Mettre en œuvre avec succès l'EHCP / la notification MDPH et améliorer la procédure d'inscription pour s'assurer que les dispositions sont claires et que les besoins en matière de besoins particuliers sont discutés avant l'inscription. Veiller à ce que tous les projets, PAP et PAI soient rédigés dans les deux langues.	*Page web/ressources pour aider les parents et le personnel à créer avant le 01/09/2026.		
D	Personal development PSHE - RSE	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL	
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Maintenir le programme et le calendrier PSHE dans l'ensemble de l'école, de Year 1 (GS) à Year 13 (Terminale).	Nombre de cours dispensés par niveau		
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Contrôler les possibilités de développer et d'affiner le contenu du programme en lien avec les données relatives au safeguarding, par l'intermédiaire de l'enseignant PSHE et de la voix des élèves. Assurer la mise en œuvre du RSE en première et en terminale et vérifier les orientations statutaires.	Audit dans le primaire avant 01/09/2025 Audit pour le secondaire en cours		
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Veiller à ce que le programme scolaire spiralaire pour les élèves de Y1 à Y13 soit correctement dispensé et en collaboration avec les écoles partenaires si nécessaire (Belleville et Holy Cross) : veiller à ce que l'évaluation de Careers PSHE et des activités transversales soit réalisée et que les lacunes soient identifiées.	Audit dans le primaire avant 01/09/2025 Audit pour le secondaire en cours		

VIE DE L'ETABLISSEMENT LFCG			
A	Développer les échanges entre les différentes composantes du LFCG	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Soutenir les grand événements fédérateurs sur tout l'établissement (Earth Week, SOP, téléthon, Concert de fin d'année, semaine anti-harcèlement, moi des langues .. AntiBullying Month, Mental health week, graduation ceremony, ...)	Nombres d'évènements Nombres de participants Ritualisation de grands évènements	
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Conseil école-collège / liaison CM2-6ème / Money Week/ ateliers et conférences pour les parents/ liaison between PSHE, Careers et autres domaines/thématiques	« Programme de visites (élèves ET enseignants) *Formation commune cycle 3 *Développer la confiance dans l'utilisation du CPOMS pour transférer des informations clés *Organiser ses connaissances (CM2-6e) ».	
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Mettre en place "devoirs faits" au secondaire notamment avec les P.E	Nombres d'élèves pris en charge Repérage des élèves en amont Nombre de PPRE passerelle	
B	Tisser des partenariats : - avec le réseau local - avec le réseau AEFÉ - à l'international	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Maintenir une relation de travail étroite avec l'AEFE et le service culturel de l'ambassade de France		
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Continuer à développer des liens avec des partenaires locaux (police, RBKC, agences, autres écoles, sport, parlement britannique, etc.)		
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Créer des liens de travail et de liaison avec les écoles locales, nationales et internationales et les instituts culturels.	Organiser un cycle de conférences et inviter des partenaires.	
C	Renforcer la coopération avec les familles #coeducation	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Maintenir des relations constructives et fluides avec les familles, en collaboration avec les parents élus.	Participation des parents dans les instances (CE, C2ndd, CC, BS EC, CVL, CVC, ...)	
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Améliorer la participation actives des parents dans des dispositifs identifiés dans lesquels ils peuvent apporter leur contribution, tirer profit des compétences de tous les parents.	*Communiquer efficacement et en temps utile avec les parents. *Forum des métiers avec les parents.	
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Améliorer le climat scolaire	*Mettre en place une ELCS 2024-25, l'analyser, concevoir un plan d'action et le mettre en œuvre. *Refaire une ELCS 3 ans après pour mesurer les progrès. *Concern and complaints policy *Nécessité de rédiger le Parent conduct code *Education à la parentalité / parenting education *Célébrer et reconnaître les succès et les réalisations liés à la mise en œuvre des normes éducatives, en encourageant une culture positive et motivée.	
D	Accompagner les nouveaux personnels	INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Maintenir la journée de pré-entrée et le système de "buddy" pour accompagner les nouveaux personnels.	Nombre de participants Nombre de professeurs accompagnés Nombre de manifestations dans l'année Enquête de satisfaction	
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Formation PôP pour les enseignants qui ne sont pas issus du système éducatif français. Continuer à développer la communication avec toutes les parties prenantes et les futures parties prenantes.	Nombre de PôP Newsletter, communication sur les réseaux sociaux	
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Promouvoir un sentiment de responsabilité partagée au sein du personnel, en encourageant une communauté où chacun s'engage à s'améliorer en permanence.	Enquête bien être pour tous les personnels	

VIE DE L'ETABLISSEMENT PAR SITE				
A	Créer des dynamiques de projet cohérentes et planifiées		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
	Opportunités créatives: scène ouverte, concours de poésie, concerts, chorale, orchestre, concours d'art, mois anti-harcèlement, pride month, sports days, graduation ceremony, clubs, théâtre, sorties et voyages scolaires, ...		Club Fair Nombre de projets dans l'année	
	OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Accompagner les élèves du CVL et du CVC dans la réalisation de leur projet Initiatives des élèves	Réalisation de projets à l'initiative des élèves	
	OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT			
B	E3D Etablissement en Démarche de Développement Durable		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
	OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Maintenir le labellisation EFEE3D niveau 3 (EFE en démarche globale de développement durable) grâce aux actions entreprises par le Comité E3D.	Labellisation	
	OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Revoir l'approche globale de l'éducation à l'environnement en impulsant un changement des pratiques quotidiennes plus vertueuses de toute la communauté éducative.	Réalisation du plan d'action du Comité E3D	
	OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Créer un plan d'action et d'investissement pour économiser de l'énergie.	Economies effectuées	
C	SAFEGUARDING / Climat scolaire (well-being)		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
	OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Maintenir les policiers et de la formation dans l'ensemble de l'école pour le safeguarding, le safer recruitment (RH) et la formation à la prévention, aux premiers secours, premiers secours pédiatriques et le suivi des données, ainsi que l'identification des agences externes pour répondre aux besoins explicites de formation.	Registre des formations suivies	
	OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Améliorer le processus d'admission pour s'assurer que les départs et les arrivées sont suivis/traités efficacement et rapidement, et que les données relatives au safeguarding et aux accidents sont collectées et analysées de manière efficace.	Mise en œuvre d'un nouvel outil et d'une nouvelle procédure à partir du 01/09/2025	
	OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Proposer des thérapies alternatives adaptées aux besoins des élèves. Par exemple, les compétences pro-sociales, actuellement au collège et au primaire, et identifier les agences externes nécessaires pour combler les lacunes dans les exigences statutaires.	Nombre d'élèves qui participent à une formation sur les compétences sociales. Amélioration du pôle Wellbeing	
D	N/A		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
	OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE			
	OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED			
	OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT			

FORMATION				
	Répondre aux besoins des personnels			
		I.R.F	Local	
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE	Formations obligatoires (safetyguarding, H&S, prevent, ...)		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
			100% des personnels formés	
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED	Encourager les membres du personnel à participer à des activités de développement professionnel axées sur les normes éducatives, les méthodes d'enseignement et les technologies les plus récentes.		*80% des personnels formés aux GQS. *Nombre de formation demandées sur ATENA Nombre d'AIE. Nombre de formations individuelles hors AIEFE.	
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT	Accompagner les personnels sur des besoins identifiés.		Nombre de dispositifs d'accompagnement mis en œuvre	

B	Acquérir de nouvelles compétences		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
	Disciplinaires	Interdisciplinaires		
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE				
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED				
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT				

C	Evaluer l'impact des formations		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE				
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED				
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT				

D	N/A		INDICATEURS	SUIVI PLURIANNUEL
OBJECTIF 1 TO MAINTAIN / TO SUPPORT / TO CONTINUE				
OBJECTIF 2 TO DEVELOP / TO ENHANCE / TO REVISE / TO IMPROVE / TO EMBED				
OBJECTIF 3 TO CREATE / TO ESTABLISH / TO INTRODUCE / TO IMPLEMENT				

Plan d'action ELCS

1/ Appréciation positive des bâtiments

Série de travaux à envisager.

Exemples de propositions des élèves :

Rénover les salles de classe : repeindre certaines classes, réparer le mobilier cassé, améliorer l'éclairage. Améliorer les toilettes et vestiaires, souvent jugés mal entretenus.

- Moderniser les équipements : chauffage dans certaines salles, meilleure qualité des chaises.
- Rendre le lycée plus agréable : ajouter de la verdure, rénover les bâtiments, installer plus de bancs et d'espaces de repos.

Exemples de propositions des personnels :

- Rénover les locaux, améliorer l'isolation sonore et l'aménagement des espaces communs.
- Introduire plus de couleurs et de fresques murales pour un cadre plus agréable.

2/ Prise en charge de la difficulté scolaire et accompagnement des élèves

Faire vivre et exister les dispositifs PPRE et PPRE passerelle.

Le PPRE est un plan d'actions individualisées de courte durée qui formalise les objectifs, les modalités d'adaptation pédagogique et l'évaluation de leur efficacité. Il implique l'équipe pédagogique et éducative, l'élève et sa famille. La formalisation du PPRE, du diagnostic à l'évaluation, est un outil précieux pour le suivi et l'accompagnement de l'élève en difficulté, qui n'est pas reconnu en situation de handicap.

Mettre en place un conseil du cycle 3 et une liaison disciplinaire Maths / Français.

Développer les dispositifs d'accompagnement notamment l'aide aux devoirs au collège.

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « Développer les compétences disciplinaires / transdisciplinaires »

Axe « Développer les échanges entre les différentes composantes du LFCG »

3/ Wellbeing des élèves

Entre 2023 et la rentrée 2025, le nombre de personnels dans l'équipe est passé de 4 à 7.5. Le recrutement d'un nouveau professeur de PSHE est achevé.

Le recrutement d'une assistante à mi-temps est en cours.

Pour l'année scolaire à venir, des séances de PSHE seront également programmées en 1^{ère} et en Terminale en liaison avec le CIO, EVARS et les enseignements obligatoires.

Depuis deux ans, 90 élèves ont été formés au « peer counselling » par le pôle Wellbeing et le programme va continuer à la rentrée 2025. Ils participeront également à la création de ressources pour les cours de PSHE et passer dans les classes à la rentrée pour se présenter.

Le « chill club » rencontre un franc succès depuis janvier et le projet va continuer l'an prochain.

Les évènements « mois de lutte contre le harcèlement » et « mental health week » seront reconduits.

Une équipe « mental health champions » composé de personnels se réuniront une fois par trimestre pour échanger les initiatives et les bonnes pratiques pour améliorer la santé mentale.

Un projet de rénovation du pôle Wellbeing avec l'aide de l'APL et *friends of the lycée* est en cours pour mettre en place un cadre plus agréable, des espaces d'écoute sécurisés et ajouter de la verdure.

Le pôle wellbeing va continuer à travailler avec le projet « Pets as therapy. »

Notre policier référent assurera l'année prochaine une permanence tous les 15 jours au « pôle wellbeing » pour recueillir la parole des élèves.

Renforcer le dispositif PHARE - MPP >> Former de nouveaux collègues

Multiplier les lieux de paroles pour repérer les situations problématiques (boîtes, buddy bench, référents...)

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « SAFEGUARDING / Climat scolaire (well-being) »

4/ Accompagner les personnels, proposer des formations

Modalités et dynamique de la transition école collège

Le cycle 3 plonge les classes de CM2 et de 6e au cœur de la transition école-collège.

Comment rendre cette transition plus douce et efficace ?

Quelles formes organisationnelles pour favoriser la transition CM2-6e ?

Quels outils ? Quelles temporalités ? Quelles pratiques pédagogiques ?

Comment renforcer l'engagement des équipes enseignantes et comment développer la coopération entre les professeurs du primaire et du secondaire ?

Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle.

Usages pédagogiques (quels niveaux, quels types de séance) & lutte contre les dérives (en classe et à la maison). Comment en faire un outil permettant l'amélioration de l'apprentissage de nos élèves

- Comprendre l'IA en éducation : quel cadre pour quels usages ?

Intégrer les IA dans la pédagogie pour les enseignants.

Enjeux de l'éducation à l'IA pour les élèves.

- Intégrer l'Intelligence Artificielle dans les pratiques des enseignants d'école primaire

- A une époque où la technologie progresse à un rythme exponentiel, l'éducation ne fait pas

exception à cette évolution dynamique... L'intelligence artificielle (IA) a commencé à transformer la manière dont nous apprenons, enseignons et conceptualisons l'éducation.

Nous avons besoin de réfléchir à un répertoire d'outils utiles à l'éducation qui utilisent l'IA, avec l'ambition de devenir une ressource incontournable pour les éducateurs, les élèves, les parents et tous les acteurs de l'éducation.

Nous avons besoin d'une prise de conscience des enjeux liés aux technologies, telle que l'intelligence artificielle afin de continuer à développer l'esprit critique des élèves quant à son utilisation.

Thèmes de formation :

- 1) L'IA ou les IAs : qu'est-ce que c'est ?
- 2) L'IA comme outil en classe: utilisation et pédagogie
- 3) L'IA comme frein aux apprentissages : veille et valorisation de l'intelligence naturelle.

Mettre en place les conditions d'accueil d'élèves allophones à l'entrée au collège.

Accompagner les équipes vers la création d'un dispositif d'accueil des élèves allophones avec comme objectif une mise en place effective à la rentrée 2026.

Ce dispositif, à destination d'élèves en provenance de systèmes éducatifs non francophone et qui ne parlent pas français, viserait à l'acquisition des compétences langagières et linguistiques pour la poursuite d'une scolarité en français.

Sur la forme, les modalités du dispositif sont à définir (nombre d'heures par semaine et modalités de prise en charge), sur le fond les compétences en FLE et FLsco des professeurs qui s'inscriront dans ce dispositif sont à développer.

Classes concernées = élèves scolarisés en 6ème (poursuite du dispositif en 5ème à la rentrée 2027).

Utiliser le renforcement positif pour augmenter la motivation des élèves

Restaurer chez l'élève les besoins de bien-être, d'appartenance et de relation au groupe grâce au renforcement positif.

Mettre l'élève en situation de réussite et le valoriser.

Aider l'élève à construire une image positive de lui-même.

Permettre à l'élève d'accomplir une tâche sociale utile pour la classe ou l'école, y compris avec une aide adaptée.

Placer les interactions entre l'élève, l'enseignant et la vie scolaire en terrain positif.

CPE et vie scolaire n°2 / suivi de formation

Pouvoir suivre et continuer l'accompagnement de la formation "CPE et vie scolaire" du 16 et 17 juin 2025 :

Formation permettant de créer une cohésion d'équipe vie scolaire et de sentiment d'appartenance à l'établissement. Cela permettrait de donner efficacité et confiance aux AED dans leur pratique.

La gestion de masse et des conflits n'est pas innée et certaines personnes peuvent appréhender cette partie de leur travail. L'importance de la surveillance active est également un point à aborder notamment et justement lorsqu'ils font face, seuls, à une masse d'élèves. Comment aider les AED à se sentir reconnu dans leur travail quand on sait que leur travail est méconnu et que leur place est non valorisée par les autres personnels de l'établissement.

Formalisation d'un projet vie scolaire / projet de service.

L'observation de l'enseignement par les pairs

Former des enseignants volontaires à la mise en place d'un dispositif pédagogique innovant et interdisciplinaire : l'observation par les pairs, qui s'inscrit comme élément d'une démarche de développement et d'enrichissement des pratiques pédagogiques des pairs impliqués.

Elle consisterait en une « collaboration entre deux ou plusieurs collègues pour une observation mutuelle en classe, avec un objectif de discussion et de réflexion entre enseignants », dans un climat favorisant le soutien mutuel et la collaboration, sans fonction de contrôle ni de relation hiérarchique .

Les enseignants auraient besoin d'être accompagnés pour co-construire un protocole et une méthodologie.

M. Caillot (EF2D de maths) s'est déjà montré intéressé pour accompagner le projet.

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « Formation » : répondre aux besoins des personnels, acquérir de nouvelles compétences.

5/ Mettre en place un « parents code of conduct »

Consultation des personnels à venir.

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « Renforcer la coopération avec les familles »

6/ Bien être au travail

Faire vivre l'enquête bien être au travail et mettre en place des mesures dans le but de favoriser le sentiment d'appartenance, une communication bienveillante et renforcer l'estime de soi.

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « Répondre aux besoins des personnels » : accompagner les personnels sur des besoins identifiés.

7/ Mieux apprendre à gérer les dispositifs d'accompagnement des EBEP

Poursuite de la formation « SEND TEAM ».

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « EBEP /SEN / Élève à besoins éducatifs particuliers / special educational need »

8/ Mettre en place un recensement annuel des initiatives pédagogiques innovantes et/ou interdisciplinaires

Exemple : Mise en place du Parcours COGITO en classe de 1^{ère} à la rentrée prochaine, parcours a pour objectif de donner les principes et les outils fondamentaux de l'esprit critique.

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « Développer les compétences disciplinaires / transdisciplinaires »

9/ Formaliser le volet éducatif du projet d'établissement, mobiliser les instances des élèves

« Vivre ensemble »

Rendre le lycée plus agréable : aménagements des espaces.

Accompagnement éducatif (after school club, aide aux devoirs, ...).

Lien avec le projet d'établissement :

Axe « Personnel development »

Axe « Safeguarding, climat scolaire »

Axe « Développer les compétences disciplinaires / transdisciplinaires »

Axe « Créer des dynamiques de projet cohérentes et planifiées » : accompagner les élèves du CVL et du CVC dans la réalisation de leur projet.

10/ Primaire: Améliorer le sentiment de justice scolaire

10-1 Quoi? Réflexion sur la question de la justice des sanctions.

Où? Conseil de maîtres,

Quand? Deuxième journée de pré-rentree 25-26

10-2 Quoi? Réflexion sur la cohérence entre les différents moments de la journée

Où? Directeur, rencontre

Quand? Deuxième trimestre 25-26

10-3 Quoi? Communication des règlements

Où? Présentation conseil d'école + message aux parents

Quand ? cours d'année 25-26 >> Réunions de rentrée / Inscriptions/ Associer les parents à des projets et profiter de leur présence

10-4 Quoi? Développer la co-éducation

Où? Café des parents - participation des parents dans les projets de classe

Quand? Année 24-25

11/ Réduire le nombre de bousculades lors des déplacements dans les couloirs

Quoi? Réflexion sur déplacements et les signalétiques des couloirs

Où? Conseil de maîtres, conseils d'école

Quand? Premier trimestre 25-26

12/ Apprentissage des règles de vie dans les sanitaires

Quoi? Rappel des règles de comportement. Réflexion sur la présence adulte, même symbolique. Intégrer les toilettes au plan de surveillance.

Où? Conseil de maîtres, cours de PSHE

Quand? Premier trimestre 25-26

13/ Renforcement constant du repérage des élèves en difficulté au niveau du bien-être.

Quoi? Multiplication des lieux d'expression des difficultés des élèves, affichages,

Où? Réunion de directeurs,

Quand? Troisième trimestre 25-26

Rapport de la cheffe d'établissement sur le fonctionnement pédagogique du Lycée Français Charles de Gaulle

Année 2024-2025

Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement
présenté au Conseil d'établissement du 2 juillet 2025

Avant-propos

La circulaire AEFE n° 1033 du 1^{er} juillet 2021 dispose « *qu'un rapport sur le fonctionnement pédagogique et un bilan d'étape du projet d'établissement sont présentés au conseil d'établissement chaque année par le chef d'établissement* ».

Cette présentation est un moment privilégié de communication auprès de l'ensemble de la communauté scolaire sur l'action éducative menée.

La présentation choisie – rapport du chef d'établissement sous la forme d'un PPT et bilans annuels annexés – poursuit le double objectif de donner une vision d'ensemble de l'action conduite à l'ensemble de l'équipe éducative et des parents au cours de l'année scolaire écoulée et de tracer des perspectives pour le pilotage pédagogique de l'établissement pour les années à venir.

Parce que sans leur investissement quotidien et sans relâche pour la réussite des élèves aucune ligne de ce rapport n'aurait pu être écrite, nous adressons nos plus vifs remerciements aux professeurs et à la vie scolaire et le félicitons pour leur engagement. C'est le résultat de leur travail qui est présenté dans ces pages.

Nous formons enfin le vœu que les parents à travers ce rapport sauront trouver la marque du plein engagement de toute l'équipe éducative au service de la réussite de leurs enfants. Nous les remercions de leur confiance et de leur soutien à l'établissement.

A Londres le 20 juin 2025

Pour l'équipe de direction

Catherine Bellus-Ferreira, proviseure

Equipe de direction 2024-2025 :

Mme Catherine Bellus-Ferreira, proviseure

Mme Lidia Viana, proviseure adjointe

M. Timothée Léridon, proviseur adjoint

M. Simon McNaught, directeur de la section britannique

Mme Michaëlle Demoncheaux, directrice administrative et financière

Mme Véronique Dubès, directrice de l'école de South Kensington

M. Etienne Jeanson, directeur de l'école Marie d'Orliac - Fulham

M. Daniel Riggs, directeur de l'école André Malraux - Ealing

M. Thibaud Ventelou, directeur de l'école de Wix - Clapham

Mme Colette Shulver, designated safeguarding lead

LES INSTANCES DE PILOTAGE PEDAGOGIQUE

Les instances du LFCG ont été tenues selon la circulaire AEFE n°732 du 21/06/2022.

Le conseil d'établissement:

Au fil des séances, nous avons pu noter une participation active de tous les membres du conseil. Nous souhaiterions une présence accrue des membres invités.

Les instances du 1er degré:

Le conseil d'école:

Nous pouvons nous enorgueillir de la multitude de projets pédagogiques portés par les écoles. Pour certains un financement de l'établissement a été nécessaire, mais aussi nous célébrons la participation de l'APL et des amicales.

Le conseil des maîtres:

Il donne son avis sur tous les sujets concernant la vie de l'école et réunit l'ensemble des enseignants autour du directeur.

Le conseil des maîtres de cycle:

Le conseil des maîtres de cycle est constitué des membres de l'équipe pédagogique exerçant dans un cycle. Il fait le point sur la progression des enfants dans l'acquisition des diverses compétences définies pour ce cycle et formule les propositions concernant le passage des élèves d'un cycle à l'autre ou leur maintien dans le cycle.

Les instances du 2nd degré:

Le conseil du second degré:

Il est constitué de représentants de toutes les composantes de la communauté éducative du second degré. Il s'est réuni deux fois cette année. Il donne son avis sur les projets, les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire. Il a formulé une proposition mise au vote en conseil d'établissement.

Le conseil pédagogique :

Il est composé des coordonnateurs de disciplines collège et lycée. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

Les conseils d'enseignement:

Ils réunissent les professeurs d'une même discipline, réfléchissent à la mise en œuvre des programmes, aux besoins de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans la discipline et aux projets interdisciplinaires.

Le conseil école/collège:

Il contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il ne s'est réuni qu'une seule fois cette année et méritera d'être encore plus investi l'année prochaine, notamment pour améliorer la liaison école/collège pour le EBEP.

	A. MALRAUX	SOUTH KENSINGTON	M. D'ORLIAC	WIX
Conseils d'école	3	3	3	3
Conseils des maîtres	15	7	15	7
Conseils de cycles	9	6	10	4

Conseils d'établissement	6
Conseils du second degré	4
Conseils pédagogiques	3
Conseils d'enseignement	14 (sept. 2024) 14 (juin 2025)

LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Les relations avec les familles constituent une force dans le fonctionnement de l'établissement.

- **Participation des familles aux instances**

Dans toutes les instances où les parents ont des sièges, il est à noter leur présence permanente et active.

- **Les relations parents/professeurs, le suivi des élèves**

Les relations sont toujours de très bonne qualité avec l'APL qui en toute circonstance est un soutien actif pour le LFCG. Certaines situations individuelles restent parfois compliquées à résoudre dans la relation individuelle entre l'établissement et des familles.

- **Les modalités de communication**

La multiplication des échanges via les réseaux sociaux chez les parents a pour conséquence la diminution d'échanges directs et constructifs avec l'équipe éducative. Un usage plus raisonné est souhaitable dans l'avenir. Le positionnement de certaines familles vis à vis de l'Ecole en général nous incite à réfléchir sur une transmission plus affirmée de nos valeurs et nos principes.

Chaque mois, les familles reçoivent également une newsletter de la Proviseure et de notre DSL.

Une Parents conduct policy est en cours de rédaction.

LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE ET LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Premier degré

	Niveau	South Kensington		André Malraux		Wix		Marie d'Orliac	
		Effectifs constatés à la rentrée 2024	Nombre de divisions	Effectifs constatés à la rentrée 2024	Nombre de divisions	Effectifs constatés à la rentrée 2024	Nombre de divisions	Effectifs constatés à la rentrée 2024	Nombre de divisions
MATERNELLE	PS	47	2	10	1			44	2
	MS	55	2.5	27	1	26	1	24	1
	MS parité horaire					13	0.5	25	1
	GS	60	2.5	17	1	28	1	20	1
	GS parité horaire					13	0.5	25	1
	SOUS TOTAL	162	7	54	3	80	3	138	6
ELEMENTAIRE	CP	59	2.5	26	1	20	1	19	1
	CP parité horaire					14	0.5	27	1
	CE1	63	2.5	22	1	24	1	31	1
	CE1 parité horaire					12	0.5	28	1
	CE2	59	2	21	1	20	1	25	1
	CE2 parité horaire					14	0.5	26	1
	CM1	62	2.5	31	1	28	1	34	1,5
	CM1 parité horaire					10	0.5	28	1
	CM2	70	2.5	19	1	28	1	43	1,5
	CM2 parité horaire					14	0.5	27	1
	SOUS TOTAL	313	12	119	5	184	7.5	288	11
	TOTAL	475	19	173	8	264	10.5	426	17

TOTAL EFFECTIFS 1ER DEGRE	1338
TOTAL DIVISIONS	54.5

LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE ET LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Second degré

	Niveau	Effectifs constatés à la rentrée 2024	Nombre de divisions	Nombre d'heures d'enseignement	Ratio Heures/Elèves
COLLEGE	6ème SI	124	10	141	1.14
	6ème SP	189		226	1.20
	5ème SI	122	10	141	1.16
	5ème SP	186		204	1.10
	4ème SI	127	10	139	1.09
	4ème SP	181		213	1.18
	3ème SI	127	9	173	1.36
	3ème SP	154		203.5	1.32
	3GCSE	49	2	98	2.00
	SOUS TOTAL	1259	41	1538.5	1.22
LYCEE	2nde	284	9	404.5	1.42
	2nde GCSE	48	1	113	2.35
	1ère	248	9	394.5	1.59
	P-AL	50	1	103	2.06
	Terminale	219	7	359.5	1.64
	T-AL	44	1	108	2.45
	SOUS TOTAL	893	28	1482.5	1.66
	TOTAL	2152	69	3021	1.40

TOTAL EFFECTIFS 2ND DEGRE	2 152
TOTAL DIVISIONS	69

TOTAL EFFECTIFS LFCG 1^{ER} ET 2ND DEGRE	3 490
TOTAL DIVISIONS LFCG 1^{ER} ET 2ND DEGRE	123.5

LE RAPPORT OFSTED

Nous avons reçu la visite des inspecteurs de l'OFSTED du **1^{er} au 3 octobre 2024**:

RESULTATS

The quality of education **Outstanding**

Behaviour and attitudes **Good**

Personal development **Good**

Leadership and management **Good**

Early years provision **Outstanding**

Sixth-form provision **Good**

AXES D'AMELIORATION

Continuer le travail fait en termes
d'**enseignement, d'éducation et de
safeguarding**

Maintenir la qualité d'**accompagnement des
élèves à besoins particuliers**

Mettre en œuvre le **PSHE** et le **Career
programme (year 7 à 9)**

PSHE End of Year Report 2025 – Summary

Ofsted Recommendations October 2025:

- PSHE not fully embedded across all year groups, incl. Sixth Form.
- Limited careers education for Years 7–9—creates knowledge gaps. Pupils in Years 7 to 9 receive limited information about careers. As a result, pupils have gaps in their understanding of important ideas, including about different careers and options

Key Achievements:

- Developed full curriculum (6ème–2nde), aligned with national PSHE standards. 246 lessons delivered to May
- 9 structured lessons per year group; content refined and shared via Google Classroom.
- Responsive adaptations (e.g., discrimination, vaping) increased relevance.
- First year as standalone subject—positive student engagement noted.
- Student feedback guiding future improvements
- Careers planning using Unifrog 5eme and 4eme (100 Sessions scheduled)

Challenges & Next Steps:

- Improve evidence collection—exercise books to be introduced and use of pronote to track statutory guidance .
- One lesson per month limits responsiveness—planning assemblies & cross-curricular links.
- Scheduling assemblies remains a challenge—review underway.
- Google Classroom to reinforce continuity and feedback.
- New student PSHE committee to support curriculum and representation.
- 1ere and Tle lessons to be timetabled from Sep 2025-6
- Cross referencing across other curriculum subjects needed in secondary including Pix and Cogito (EVARS done) and related policies (PSHE and RSE) updated
- Bulletins should include statements on work and topics completed

Curriculum Highlights:

- 6ème: Transitions, emotions, strengths, protected characteristics.
- 5ème: Drugs, careers, democracy, discrimination.
- 4ème: Drug effects, peer pressure, consent, communication.
- 3ème: Mental health, relationships, independence, safety.
- 2nde: Stress, neurodiversity, healthy choices, consent.

[Workshops/ trainings delivered by Wellbeing team to support PSHE: \(61\):](#)

Pupils College: 37 **Lycee:**8

Staff: 17 positive handling, ADHD, ASD, internet safety

Parents: 7 (body image, prosocial behaviours, sleep, use of screens, PREVENT duty, EBEP/ SEN)

1215 safeguarding incidents to May 2025 inclusive 463 actions of 1732 (27%)

41 Safeguarding interventions: trainings or workshops delivered across all sites and stakeholders. 90 peer counsellors trained to date

246 PSHE lessons delivered from 6ème to 2nde CHCST, PSHE/ CESCE, Safeguarding and SEND committees, CVC and CVL Audit S/g and Online filtering and monitoring completed May 2025

Mental Health Strategy created and involving 18 staff across sites Information on website regarding Wellbeing provision needs to be updated. Further training needed on use of CPOMS, trauma informed practice. Sexual harassment training for management staff to be completed June 2025. Wellbeing refurbishment 4 designs have been received, awaiting final design and quote for phased works. Improved process created for Admissions and EBEP across all schools



DSL/ Protection d'enfance
40h/semaine



PSHE /RSE teacher
19h/semaine

Delivery and evaluation of PSHE lessons (total delivered of required this year 246 / 432) Liaison with primary schools and cross referencing provision across ICT/ EVARS/ EMC and shared schools Belleville Wix and Fulham Bilingual. Support of some complex children and classes in various settings: sports, swimming, in-class
2 PSHE committees arranged with staff, leadership, pupils and parents' contribution



Psychologue
22.5h/Semaine + 5h

424 Pupils meeting : 9 % primaire, 28 % lycée et 63 % collège.
33 Parents meeting
12 jours sur site de primaire
12 Équipes Éducatives
7 Safety plan
11 entretiens MPP

Impactful actions :
Anti Bullying Week (450 students)
Safer internet day (All 3ème)
Anti Bullying assemblies (All 5ème)
Classroom sessions (All 6ème)
Mental Health Week (430 élèves)
Stress & Exam prep talk (all 3ème)



Infirmières scolaires
2 x 26 h/Semaine + extra

Daily support : 9200 passages à l'infirmier de Sept to May. (dont 733 accidents)

PAI :182

Vaccinations :1306 élèves vaccinés

Formations: formatrices AEFE des GQS, Safeguarding level 3, EAS, Diabete, PP

Contributions: Team Phare (**MPP 20**)

PSHE committee, EVRAS team, Anti Bullying week, Mental health week

Workshops : Gestes qui sauvent (**284 élèves diplômés et formés**) & EAS (**7 classes**) & Bullying (**5 classes**)

Policies development: first aid & medication



Spécialiste en apprentissage
33h/Semaine



Médecin scolaire
30h/semaine

481 Medical examinations in GS and 3ème with reports
233 PAI /PPS across the school (SK+Annexes)
132 Referral letter for different conditions
89 Dispenses de sport
58 Exam dossiers Management
89 Dispenses de sport
11 Risk assessments
6 EHCP and MDPH dossiers
More than 180 Meeting with complex case children.and parents

screenings: 102 primary pupils, 210 secondary students (133 collège, 57 lycée, 20 british section) soit un total de 312

Équipes éducatives en primaire : 119

Equipe de Suivi de Scolarisation en secondaire: 21 réunions parents: 137

interventions:

social skills groups: 3 groups 17 sessions

peers counsellors 4 sessions

class interventions/neurodiversity: 1 en collège, 3 en primaire

formation enseignants référents/école inclusive 1 journée primaire, 1 journée secondaire

LFCG Safeguarding et Wellbeing Rapport annuel 2025 Statistiques

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

PROJET ETABLISSEMENT 2025-2028

	1	2	3	4
	Offre éducative	Vie de l'établissement		Formation
		LFCG	par site	
A	Développer les compétences - disciplinaires - transdisciplinaires	Développer les échanges entre les différentes composantes du LFCG	Créer des dynamiques de projet cohérentes et planifiées	Répondre aux besoins des personnels I.R.F. → Local
B	Parcours de langues et culture locale	Tisser des partenariats : - avec le réseau local - avec le réseau AEFE - à l'international	E3D <i>Etablissement en Démarche de Développement Durable</i>	Acquérir de nouvelles compétences Disciplinaires → Interdisciplinaires
C	EBEP /SEN <i>Élève à besoins éducatifs particuliers / special educational need</i>	Renforcer la coopération avec les familles <i>#coeducation</i>	SAFEGUARDING / Climat scolaire (<i>well-being</i>)	Évaluer l'impact des formations
D	Personal development PSHE - RSE	Accompagner les nouveaux personnels		



Chiffres clés:

L'enquête élève met en évidence:

- Du primaire au Lycée 93% élèves déclarent se sentir bien dans leur établissement.
- Indice de climat scolaire (mesure du climat scolaire ou du bien-être) est très élevé: 97% d'élèves satisfaits ou très satisfaits sur l'ensemble de l'établissement.

L'enquête des parents met en avant:

- une confiance dans l'établissement (sentiment de sécurité global: 95%,
- un sentiment de bien être de l'enfant: 90%
- la facilité et la qualité des contacts avec les équipes pédagogiques: 85% de satisfaction

L'enquête des personnels met en évidence:

- 90% des personnels se sentent respectés par les familles
- 86% des personnels déclarent se sentir bien dans leur établissement
- 89% estiment être bien formés
- 93% sont satisfaits d'exercer leur métier

Les pistes de travail

- Maintenir et renforcer le suivi des élèves: équipe wellbeing, prise en charge de la difficulté scolaire; formalisation du volet éducatif du projet d'établissement
- Continuer d'accompagner les personnels: formations adaptés, valoriser les initiatives pédagogiques, enquête annuel de bien être au travail
- Penser le lien avec les familles: "Parent code of conduct", réflexion partagée sur le sentiment de justice des sanctions
- Améliorer le bien-être dans l'établissement: aménagement des locaux, réflexion sur les déplacements au primaire

LFCG 1er degré - Bilan pédagogique 2024 - 2025

Evaluations Nationales >> niveau d'acquisition des élèves comparé au territoire national

Projets et événements LFCG 1^{er} degré : Olympiades, SOP...

Projets ZENOS: Tara, Kamishibai, défis scientifiques...

Déploiement de l'enseignement de l'anglais – phonics en GS

Formation commune: Gestes qui sauvent

Déploiement du PSHE et de l'EVAR

Plan d'action ELCS

Total 2024 2025 Projets pédagogiques - Ecoles Primaires du LFCG							
	EMC	ARTS	SPORTS	SCIENCES	TRANSVERSAL	AUTRES	TOTAL
CYCLE 1	16	29	29	30	29	14	147
CYCLE 2	21	32	25	26	31	12	147
CYCLE 3	18	20	22	16	18	18	112
ANGLAIS	5	5	0	4	6	1	21
DELEGUES	2	0	0	0	0	1	3
TOTAL	62	86	76	76	84	46	430
2024 - 2025 SORTIES SCOLAIRES			248	2024 - 2025 FORMATIONS ENSEIGNANTS			165

TOTAL PRIMAIRE - EBEP 2024 2025	
EBEP	157
EQUIPES EDUCATIVES	155
SCHOOL PLANS	128
dont PPRE	42
dont PPS	6
dont PAP	43
dont PAI	87



Langage oral : Développement de la Web Radio

Lecture: Renforcement des compétences en lecture/fluence : Concours de lecture au cycle 3

Anglais: Apprentissage des phonics en Grande Section

Renforcement des fondamentaux : activités de soutien pour tous les niveaux

Axe 1 : Maintenir les résultats des élèves dans les fondamentaux

Renforcement des compétences en lecture/fluence : Participation des classes aux Incorruptibles

Langage oral: Participation à l'action « Kamishibai plurilingue » de l'AEFE (1er et 3ème prix de la ZENOS)

Analyse des résultats des évaluations nationales: Travail sur la numération en maternelle et la grammaire en cycle 2 et 3.

Projet pHARE de lutte contre le harcèlement à l'école

Projet de décroisement en Maternelle

Parcours artistique: Mise en place de l'orchestre d'école avec Ealing Music Service
Participation des élèves aux Ealing Jazz concert et Ealing together (24-06 au RAH)

Parcours artistique:: Chorales d'école

Intervention de Cécile de Toro Arias du CE2 au CM2 sur les différences cognitives

Education physique: Organisation des parcours d'Education Physique et Sportif

Axe 2 : Le climat scolaire au service de la réussite de tous les élèves

Participation de classes à la Semaine Olympique et Paralympique

Intervention dans l'école de Sébastien Bichon

40élèves de l'école au stade de France pour une épreuve paralympique

Déploiement du PSHE en classe/des nouveaux programmes EMC/EVAR à venir

Projets interclasses et participation à différents projets inter-écoles

Participation des écoles et des familles à l'Enquête Locale de Climat Scolaire

Axe 3 : Les parcours

Sciences / culture : Participation aux défis scientifiques, Projet Tara Océan

Parcours artistiques: Projets de classe, oeuvre du mois

Sorties pédagogiques: musées, échanges école japonaise,



Renforcement des compétences en lecture/fluence : Lectures Cycle 2 - Cycle 1; Participation aux Incorruptibles

Renforcement des compétences en lecture/fluence : Concours de lecture au cycle 3

Langage oral : projets théâtre, Petits Champions de la Lecture

Renforcement des fondamentaux : soutien scolaire pour tous les niveaux

Axe 1 : Améliorer les résultats des élèves dans les fondamentaux

Renforcement des compétences écrites : Concours Kamishibai (AEFE)

Renforcement des compétences en calcul mental : participation aux concours « Boss des Maths », Concours FFJM et Kangourou, Fête des Mathématiques

Résolution de problèmes : en lien avec les résultats aux évaluations nationales, mise en place d'une formation pour les enseignants en 2025-2026

Projet pHARe de lutte contre le harcèlement à l'école – Semaine anti-bullying, Semaine de la santé mentale

Ateliers sur les compétences psycho-sociales pour les CM1 et CM2, en lien avec les familles

Ensemble des sorties pédagogiques et voyage scolaire des CM2

Axe 2 : Préserver/améliorer le climat scolaire

Enquête Locale de Climat Scolaire et Plan d'Action à mettre en oeuvre

Diversité des propositions pédagogiques des classes dans tous les domaines

EBEP : Mise en oeuvre des parcours d'élèves en équipe et en partenariat avec le pôle Wellbeing

Axe 3 : Favoriser l'inclusion dans une logique de parcours

A développer : logique de parcours :
- EAC
- Parcours Citoyen

Projet de réaménagement de la cour élémentaire par le Conseil des Elèves

Déploiement du PSHE/EMC/EVARS et révision du curriculum en Parité Horaire

Projets interclasses et participation à différents projets inter-écoles



Renforcement des fondamentaux : activités de soutien dédiées pour tous les niveaux

Résultats Evaluations Nationales
Comparaison France / Outil de pilotage

Harmonisation des pratiques

Axe 1 : Améliorer les compétences de calcul mental

Renforcement des compétences en calcul mental : nombreux projets >> rallyes, course aux nombres, castor informatique

Renforcement des compétences mathématiques : travaux en classe autour de la résolution de problèmes

Projets maternelles: le jeudi c'est permis...

Café des parents

Axe 2 : Enrichir le lien Ecole/famille

Accueils réguliers dans les classes

Sorties

Participation des familles à l'Enquête Locale de Climat Scolaire

Renforcement des compétences de lecture/fluence : Participation des classes aux Incorruptibles

Langage oral : activités théâtrales en maternelle et élémentaire

Gestion de l'hétérogénéité

Axe 3 : Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue

Renforcement des compétences de production écrite: Printemps des poètes

Résultats Evaluations Nationales
Comparaison France/Outil de pilotage

Formations à venir

Renforcement des compétences de lecture/fluence : Concours de lecture au cycle 3



Langage oral : activités théâtrales en maternelle et élémentaire

Renforcement des compétences en lecture/fluence : Concours de lecture au cycle 3

Renforcement des compétences en lecture/fluence : Lectures offertes des CP aux GS

Très bonnes performances aux évaluations nationales : entre 85% et 90% de réussite en Maths et Français sur presque tous les niveaux

Axe 1 : Les apprentissages fondamentaux au cœur des enseignements

Renforcement des fondamentaux : activités de soutien dédiées pour tous les niveaux

Renforcement des compétences en lecture/fluence : Participation des classes aux Incorruptibles

Renforcement de la coéducation en impliquant de plus en plus les parents dans les projets lorsque cela est possible.

Renforcement des compétences en calcul mental : participation aux concours « Boss des Maths », Koala et Kangourou.

Renforcement des compétences mathématiques : travaux en classe autour de la résolution de problèmes

Renforcement des compétences écrites : création de livres

Projet pHARe de lutte contre le harcèlement à l'école – Semaine/mois anti-bullying

Participation d'une classe au concours national Non Au Harcèlement

Ensemble des sorties pédagogiques et voyage scolaire des CM2

Axe 2 : Le climat scolaire au service de la réussite de tous les élèves

Participation des écoles et des familles à l'Enquête Locale de Climat Scolaire

Participation à l'action « Kamishibai plurilingue » de l'AEFE

Action pédagogique en classe autour des jeux traditionnels avec participation des parents

Participation de classes au « Mai des Langues »

Participation de classes à la Semaine Olympique et Paralympique

Déploiement du PSHE en classe/des nouveaux programmes EMC/EVAR à venir

Projets interclasses et participation à différents projets inter-écoles

Axe 3 : Multilinguisme et Multiculturalité

Marché des connaissances en CM1

Spelling bee contest

Actions pédagogiques autour de la mythologie

Phases 1, 2 and a large proportion of Phase 3 of the Government's *Letters and Sounds* phonics and reading programme covered

the new CP reading and phonics programme for September 2025 drafted

GS PHONICS

This summer term, the *Letters and Sounds* Phase 1 (pre-phonics – sounds' awareness phase) in MS covered

In all levels from MS – CM2

To recommend appropriate group level

English skills integrated in Pronote

Building an assessment tool to show students' achievements in relation to the British curriculum

End of year Assessments

IS Test 2025
179 candidates for 124 places
LFCG 59 pupils (2 declined)

PRONOTE transition

construction of a tool to monitor student learning

BILAN DES EQUIPES PEDAGOGIQUES DU SECOND DEGRE

BILANS DES EQUIPES PEDAGOGIQUES SECTION FRANCAISE

Lien vers bilans: [bilans pédagogiques par discipline - Sect FR](#)

BILANS DES EQUIPES PEDAGOGIQUES BRITISH SECTION

Lien vers bilans: [bilans pédagogiques par discipline - Sect BS](#)

CYCLE 3 (sixième)

- Evaluation par compétences dans toutes les disciplines
- 6^{ème} SI / 6^{ème} plurilingues (= bi langues : 20 All, 144 Esp, 20 It ou 6 Russe)
- Priorité en français et maths (enseignement en groupes à effectifs réduits)
- Vie de classe / cours de PSHE dans l'emploi du temps
- Approfondissement en maths, français et FLSco
- Enseignement intégré de science et de technologie
- Groupes de compétences en Anglais en SP
- Prévention Harcèlement
- Accueil spécifique des élèves et des parents en septembre

PERSPECTIVE 25-26

- Mettre en place un conseil du cycle 3 et une liaison disciplinaire Maths / Français.
- Développer les dispositifs d'accompagnement notamment l'aide aux devoirs au collège
- Faire vivre et exister les dispositifs PPRE et PPRE passerelle
- Mettre en place les conditions d'accueil d'élèves allophones à l'entrée au collège
- Evaluation chiffrée en 3eme pour la réforme du brevet

CYCLE 4 : cinquième, quatrième et troisième

- Evaluation par compétences dans toutes les disciplines
- Début de la LV2 en 5^{ème} SI (21 All et 101 Esp)
- Vie de classe / cours de PSHE dans l'emploi du temps
- Séance d'éducation à la sexualité en 5^{ème}
- Priorité en français et maths (enseignement en groupes à effectifs réduits)
- FLSco 1h / semaine en 5^{ème}
- Groupes de compétences en Anglais en SP
- Forte attractivité des options facultatives en 4^{ème} et 3^{ème} (78% et 66%)
- ASSR 2 et PSC1 en 3^{ème} pour tous les élèves
- Formation GQS pour tous les élèves de 5^{ème}

- Programme Duke of Edinburgh Bronze (169 participants)
- Certification PIX en 3^{ème}

- Classe défense en 4^{ème}
- Webinaires sur l'orientation post 3^{ème}
- Webinaire sur les poursuites d'études en dehors de la voie générale
- Projet CVC : fresque dans la cour Tolkien

PERSPECTIVE 25-26

- 18 élèves pourront intégrer la SI en 3^{ème}
- 30 élèves intègrent la SB en 3GCSE
- 67% des élèves choisissent une option à l'entrée en 4^{ème}

LYCEE (seconde)

- Palier d'orientation
- « Speed spécialités »
- Webinaires sur l'orientation post 2^{nde}
- Vie de classe / cours de PSHE dans l'emploi du temps
- Section euro Anglais / DNL maths

- Préparation aux IGCSE en Anglais
- Groupes de compétences en Anglais en SP
- Accompagnement personnalisé en français et en maths
- Diversité de la carte des langues et de l'offre en termes d'options facultatives

- Programme Duke of Edinburgh Silver (117 participants)
- Stage de découverte professionnelle en juin de deux semaines

PERSPECTIVE 24-25

- Poursuite section Euro Anglais / Maths
- Retour du programme ADN-mobilité

LYCEE : première

- Prévention stress et examen
 - Webinaires sur l'orientation post 1^{ère}
 - Groupes à effectifs réduits dans les 10 spécialités proposées (<25)
 - Mise en place de groupes de soutien en spécialités et en français
 - Accompagnement personnalisé par le PP
 - Devoirs communs des 3 spécialités en février
 - Poursuite du dispositif de préparation aux examens d'entrée en université britannique « Bridging the gap » en maths
 - Programme Duke of Edinburgh Gold (27 participants)
 - Participation au MUN (élèves HGGSP)
-
- Généralisation UNIFROG pour UCAS

PERSPECTIVE 25-26

- arrêt Bridging the Gap
- Ouverture de la section euro Anglais
- BFI bilingue uniquement à la rentrée
- Pas de spé LLCE Espagnol

LYCEE (terminale)

- Nouveau calendrier du baccalauréat avec les épreuves du 12 mai au 24 juin
- Des candidats dans 3 sections euro (All, It et Esp)
- Mise en place de groupes de soutien en spécialités
- Accompagnement à l'orientation Post Bac
- Accompagnement personnalisé par le PP et/ou par le tuteur
- Prépa Sciences Po
- Education à la sexualité (1 à 2 séances)
- Cérémonie de fin d'étude

PERSPECTIVE 25-26

- Poursuite cérémonie de fin d'étude
- Poursuite du BFI trilingue

GCSE

- 2GCSE (57 élèves) – Examens GCSE réussis – 71,3 % A*-A / 9-7 (2024)
- Tous les élèves ont suivi le Morrisby profiling session – orientation A level/carrières
- Unifrog a été introduit pendant Tutor period
- 3GCSE (49 élèves) – Examen de français GCSE complété, ainsi que les examens de fin d'année
- Nombre d'élèves en langues vivantes – taille des classes de plus en plus réduite, héritée de la 4^e
- Programme de PSHE intégré, incluant l'orientation professionnelle, soutenu par les assemblées
- Target setting par le test CAT pour tous les élèves du GCSE

PERSPECTIVE 25-26

- Recrutement de l'externe – de moins en moins de la SF qui transfèrent
- Maintenir les résultats excellents – interventions

A Level

- TAL (44 étudiants) – Examens de A Level réussis – 76% A* - C (2024)
- Tous les étudiants ayant postulé à l'UCAS ont reçu des offres et ont sélectionné Firm et Insurance.
- 4 étudiants ont postulé pour un 'deferred place' (Gap year).
- PAL (50 étudiants) ont complété les examens de fin d'année et ont obtenu les notes prédictives pour UCAS.
- Examen de français AS complété.
- PAL stage en entreprise (du 2 au 13 juin).
- Unifrog a été mis en place pour faciliter les références UCAS et le partage des notes prédictives. .
- Programme scolaire – tous les enseignants ont suivi la dernière formation des 'exam boards'.
- Programme de PSHE intégré, incluant les assemblées.

PERSPECTIVE 25-26

- Révision supplémentaire des blocs d'options permettant une plus grande combinaison de matières - favorisant la rétention
- Nombre élevé de candidatures externes en PAL - 12
- Réorganisation des Tutor groups pour faciliter une enseignement cohérente de PSHE

QUELQUES INDICATEURS :

- 28 clubs et associations cette année (hors AS) présentés lors d'une « club fair »
- 21 réunions de niveau APL / direction
- 20 réunions / webinaires organisés par la direction à destination des élèves et des parents (hors cycle de conférences CIO).
- 207 conseils de classe



Le CIO en Chiffres

Candidatures - Dossiers

UCAS

263 dossiers (dont 56 early), 232 lettres de recommandation rédigées
78% des élèves ont reçu 3 vœux ou plus dont **1/4 ont reçu tous leurs 5 vœux**

Parcoursup

180 inscrits, **138** avec proposition, **133** admissions confirmées

USA

18 candidatures, **13** admissions (ex. : Princeton, Columbia, UPenn)

Interventions en Classe

25 passages en classe de 1ère et Terminale
95 interventions sur d'orientation de la 3e à la Terminale

Événements

Mise en place de **5 séances PSHE Careers** pour les 5ème et 4ème
Forum des Carrières des 3ème
5 pôles – 27 intervenants externes – 182 élèves participants
Forum des études supérieures pour le lycée (2de à Ter)
76 Exposants – 804 participants – 8 conférences à thèmes

Entretiens Individuels

546 entretiens réalisés (+30% par rapport à 2023-2024)
Orientation UK: 337 élèves/Orientation France : 209

Conférences

5 webinaires sur orientation **France** avec intervenants externes (ESTP-ESPOL-IUT...)
5 conférences en salle Iselin avec intervenants externes (NYU-McGill-QueenMary...)
4 webinaires sur l'orientation **UK** avec intervenants externes (Berkeley-King's UAL...)
10 Webinaires animés par le CIO (UCAS-Parcoursup-Medecine au UK....)

Séances au nom du volontariat

+ **95 créneaux** grâce aux 20 séances sur la pause- midi « Personal Statement » proposées
2 présentations « Panorama de l'Enseignement Supérieur en France » (pause du midi)

Préparation Oxbridge

18 élèves ont suivi la préparation aux **entretiens**
26 élèves ont participé aux Oxbridge Extensions Classes (cours de soutiens)
27 élèves participent à la préparations aux **Examens** d'entrée (TMUA-ESAT....)

Rapports - Statistiques - Annuaire

Statistiques de destination post-bac disponible des 11/2024 sur le site du CIO
Annuaire des Anciens promo 2024 disponible des 04/01/2025
Enquete Mage 02/2025
Offer Rate Statistics Report
Predictive Grade Statistics report

Bilan du CDI 2024-2025

Axes prioritaires : 1. Formation des élèves à la maîtrise de l'information et des médias. 2. Accès aux espaces et aux ressources. 3. Politique documentaire. 4. Ouverture culturelle et communication.

Chiffres clés

- Budget : **£ 22 000 + £ 5 000** pour les interventions
- **415** élèves en moyenne accueillis chaque jour (225 lycéens et 190 collégiens)
- Réservation des différents espaces : **2 081 heures**
- **2 699** prêts (2 417 prêts pour les élèves et 282 prêts pour les personnels)

Etat du fonds

- **46** abonnements papier (15 pour le collège et 31 pour le lycée)
- **28 065** documents au total (Livres 20 571. Périodiques 6 805. DVD 621. Autres documents 68)
- **9** ressources numériques (ex Europresse avec 11 840 recherches et 9 415 périodiques téléchargés – Jstor avec 2 276 consultations – Brief Me avec 2 725 pages vues)
- Des nouvelles acquisitions **692** livres et **549** journaux et magazines
- Une bibliothèque numérique en français et en anglais avec **6 202** ebooks, **906** audiobooks et **625** magazines

Actions pédagogiques

- Des projets interdisciplinaires : exemples le Prix de Gaulle (2de), le Book club (1^{re}), le Défi Babelio, le Prix Social Bd (2de), 2 projets BD au collège, le concours de lecture à voix haute de la *Grande librairie*, des joutes oratoires, l'après-midi de la lecture, *El día de los muertos* en espagnol, speed booking ...
- Des séances EMI : formations à la recherche documentaire et à l'utilisation des outils numériques du CDI, les fake news (4^e), le Concours de Unes du CLEMI, V Hugo et son époque.

Actions culturelles et autres activités

- Semaine de la presse et des médias au Lycée
- Rencontres avec des auteurs, des journalistes (**10** personnalités en 2025)
- Accompagnement de sorties et de voyages (**8** en 2025)
- Expositions : Black History Month, Unes de presse réalisées par les élèves, Lutte contre le harcèlement, Femmes et science, Mois de l'Europe...
- Concours photo Lire à Londres, club d'échecs, atelier origami, concours de poésie
- Participation au dispositif PHARE et au comité numérique du lycée- Surveillances et jurys d'examens (DNB, Grand Oral)

Communication :

- Le portail du CDI : Esidoc (**7 475** visites avec **26 456** pages consultées) . La newsletter du CDI (**5** numéros par an)

LE SPORT SCOLAIRE

L'Association Sportive (AS) est un élément clé du programme d'activités extrascolaires du Lycée Français Charles de Gaulle, offrant des opportunités sportives structurées et enrichissantes aux élèves âgés de 11 à 18 ans, de la 6ème à la Terminale.

L'année a été particulièrement réussie.

Total des formulaires d'adhésion remplis : 537

Membres 2025 : 503

Augmentation de 29% par rapport à 2024: 390 membres

L'Association Sportive a dispensé des cours dans les activités suivantes : **Athlétisme, Badminton, Basketball, Football, Handball, Junior Reporters, Laser Run, Kinball, Tennis de Table et Volleyball.**



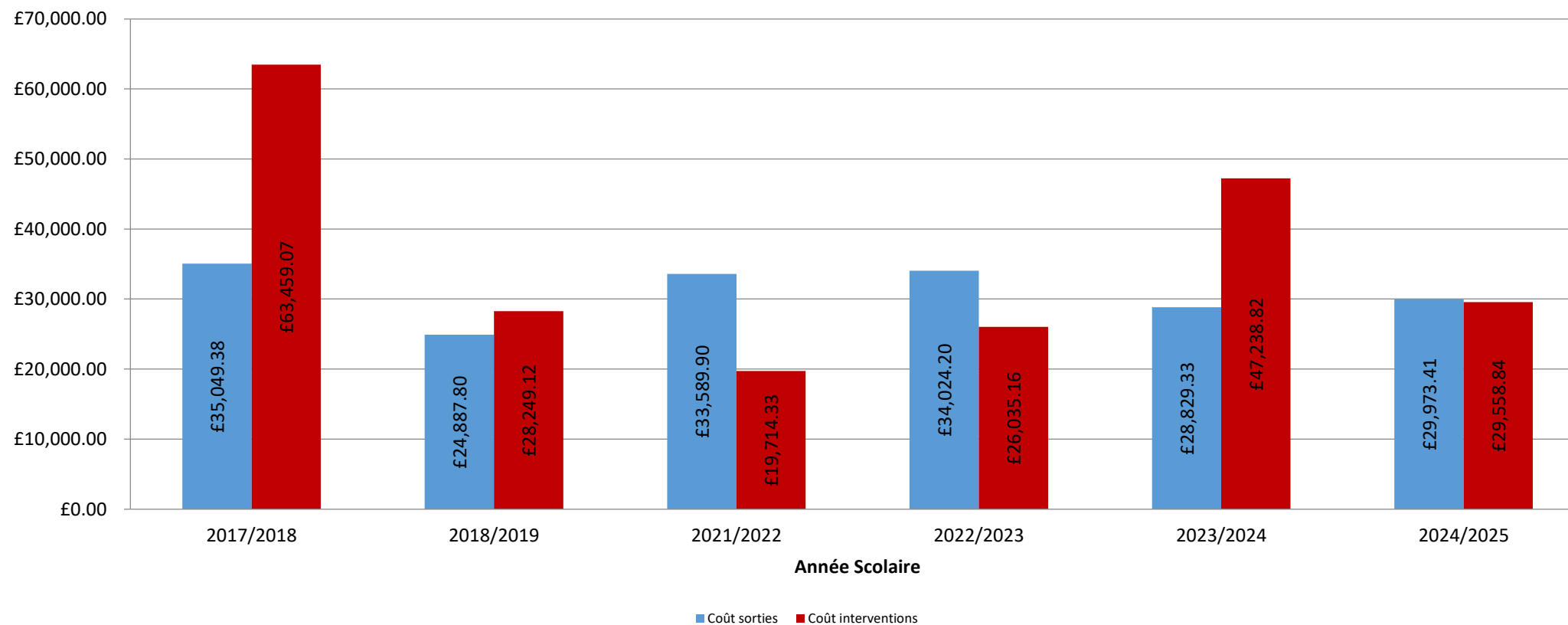
- Équipe de football des garçons (Madrid) : Invaincu, 5e aux tirs au but
- Équipe de basket-ball des garçons (Lisbonne) : A terminé 5ème
- Équipe de volley-ball des filles (Ankara) : 8ème place
- **Équipe de volley-ball des garçons (Aberdeen) : 1ère place + vainqueurs du volley-ball de plage**
- **Équipe de tennis (Barcelone) : Plusieurs victoires en tournoi**
- **Équipe de badminton (Barcelone) : 1er double filles + finalistes double garçons**
- Reporters juniors (Chicago) : Expérience journalistique internationale
- **Zenos (Eindhoven) : Vainqueurs du tournoi**



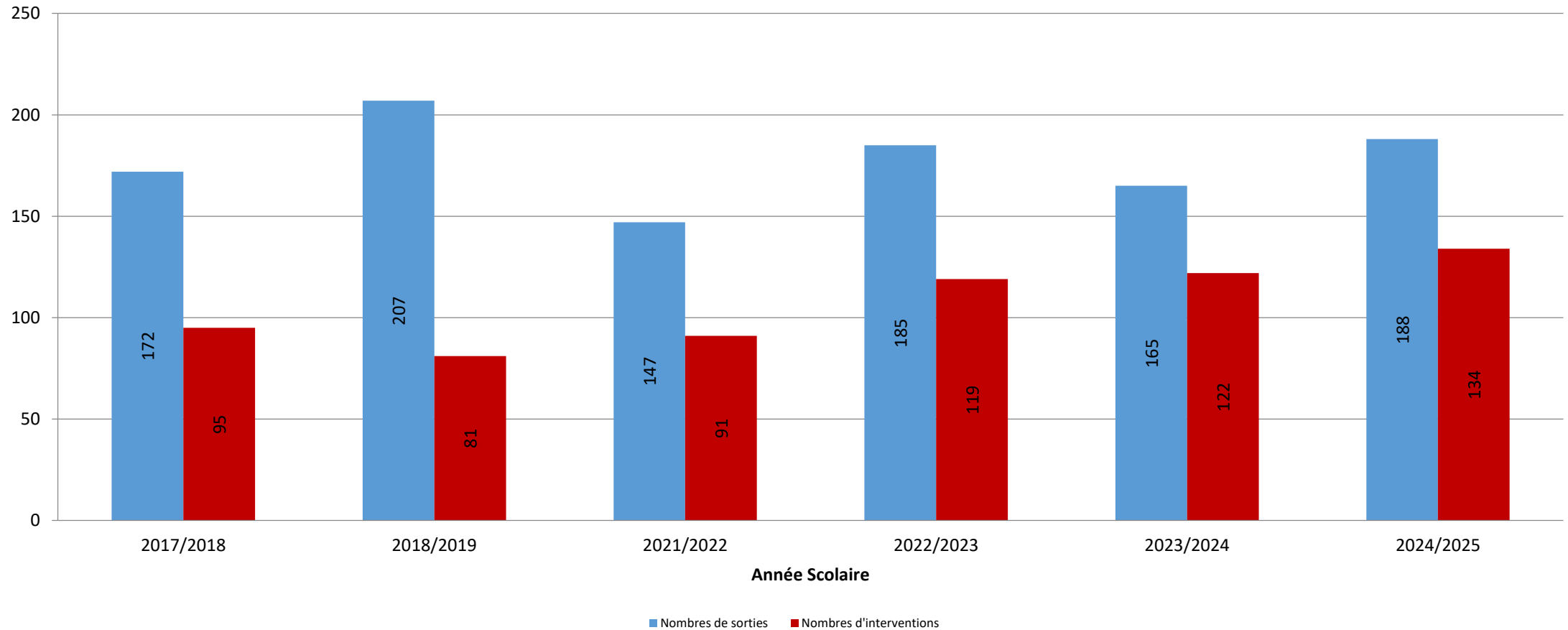
LFCG - Année scolaire 2024-2025 - SUIVI DES ACTIONS PEDAGOGIQUES

	T1 2024-2025				Janv-Juillet 2025				Année scolaire 2024-2025			
SKPRIM	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre
	9	1.915.50	12.172.50	2.477.00	17	2.792.00	6.600.00	600.00	26	4.707.50	18.772.50	3.077.00
TOTAL				16565				9992				26557
MdO	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre
	2	205.00	3.350.00	500.00	11	2.557.64	6.091.00	3.139.75	13	2.762.64	9.441.00	3.639.75
TOTAL				4.055.00				11.788.39				15.843.39
WIX	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre
	9	2.990.00	250.00	6.104.00	11	2.710.98	4.636.50	8.598.00	20	5.700.98	4.886.50	14.702.00
TOTAL				9.344.00				15.945.48				25.289.48
AM	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre
	0	-	4.318.80	1.900.00	12	6.586.02	8.620.60	4.220.00	12	6.586.02	12.939.40	6.120.00
TOTAL				6.218.80				19.426.62				25.645.42
SK SEC	Sorties	Coût sorties	Interventions	Coût Interv.	Sorties	Coût sorties	Interventions	Coût Interv.	Sorties	Coût sorties	Interventions	Coût Interv.
	75	11.036.15	46	5.405.51	113	18.937.26	88	24.153.33	188	29.973.41	134	29.558.84
TOTAL			* 15 sorties avec résa/sans financement	16.441.66			* 65 sorties avec résa/sans financement	43.090.59			* 71 sorties avec résa/sans financement	59.532.25
			*33 interv. avec prép./sans financement				*56 interv. avec prép./sans financement				*54 interv. avec prép./sans financement	
LFCG TOTAL	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre	Sorties	Coût sorties	Sport	Autre
	95	16.146.65	20.091.30	16.386.51	164	33.583.90	25.948.10	40.711.08	259	49.730.55	46.039.40	57.097.59
				52,624.46				100,243.08				152,867.54

Comparatif coût sorties/interventions-secondaire



Comparatif nombres de sorties/interventions-secondaire



BILANS DES VOYAGES SCOLAIRES

20 voyages ont été organisés en 2024/2025:

- ❖ 5 dans le 1^{er} degré (1 South Kensington, 1 Wix, 3 Marie d'Orliac)
- ❖ 14 dans le 2nd degré (5 collège, 9 lycée)
- ❖ 1 avec des élèves du 1^{er} degré et du 2nd degré (Luxembourg)

Lien vers bilans: [BILANS DES VOYAGES SCOLAIRES](#)

Bilan Conseil de la Vie Collégienne

PROJETS ÉLÈVES

- Gaspillage alimentaire
- Hygiène et savoir vivre
- Aménagement des espaces
- Amélioration carnets de correspondance

ACTIONS

- Création de lien avec le comité E3D et les éco-délégués pour lutter contre le gaspillage
- Ajout de distributeurs de serviettes et tampons hygiéniques dans toutes les toilettes
- Début de réflexion sur les racks à cartables
- Amélioration carnets de correspondance en ajoutant des documents utiles pour les élèves

Représentants élèves

- Daniel Hunter 6ème2
- Lyzia Hunault 6ème5
- Maya Delval 5ème3
- Nathan Herzog 5ème7
- Alaia Hajithomas 4ème4
- Amélia Leleu 4ème2
- Blandine Ploquin 3ème6
- Héloïse Lacroix 3ème6
- Alice Mackin 3GCSE2

Bilan Conseil de la Vie Lycéenne

PROJETS ÉLÈVES

- Speed Spécialités pour les secondes: 3 février 2025
- Language Exchange (journée internationale de la langue maternelle) 13 février 2025
- Conférence vie sociale à l'université: 14 mai 2025
- Spirit week et Hoodies, soirée prom des terminales: fin d'année

ACTIONS

- Organisation du speed spécialités pour l'orientation des élèves de seconde.
- Promotion de la richesse et de la diversité culturelle et linguistique au lycée (nombreux workshop).
- Organisation d'une conférence en visio (14 mai) entre des élèves de la promo 2024 et ceux de la promo 2025 pour échanger sur la vie à l'université.
- Célébrer la fin d'année des terminales tout en animant la vie de l'établissement.

Représentants élèves

Giulia Momdjian (vice pdte) T01

Alessia Baumgartner T02

Hélène Boennec T06

Guilhem Malekzadeh T07

Juliette Estier T05

Ines Bachir 107

Lucille Ploquin 108

Alia Sghir 105

Leena Zikara 208

Isaac Bouhadana 203

La prépa SC. Po du Lycée

Le lycée a proposé, cette année encore, une préparation spécifique pour l'accès à Sc. Po Paris.

23 élèves ont candidaté :

- 13 ont été admissibles (dont certains à 2 voire 3 diplômes)
- **6 ont été admis** (2 au DD Sc. Po Columbia, 1 DD Sc. Po/Berkeley, 3 à Sc. Po Paris)
- 2 sont encore à ce jour sur liste d'attente

	Session 2025		Session 2024		Session 2023		Session 2022		Session 2021		Session 2020	
Nombre d'élèves suivis	23		16		21		24		27		18	
Nb d'élèves ayant candidaté	23	100%	12	100%	17	100%	16	100%	22	100%	15	100%
Nombre d'admissibles	13	57%	10	83%	6	35%	8	50%	10	45%	9	60%
Nombre d'admis	6	26%	8	67%	3	18%	7	44%	9	41%	7	47%
Nombre d'intégrés.	4	17%	7	58%	2	12%	5	31%	5	23%	4	27%
	Nouvelle proc		Procédure Parcoursup									

Bravo à nos élèves!

Les stages de découverte professionnelle de fin de 2nde

Quelques chiffres :

- Nos **278 élèves** de 2nde seront en stage du 9 au 20 juin
- **49 % ont effectué un stage de 2 semaines**, 51% deux stages d'une semaine
- 41% (+9 points) ont effectué leur **stage en France**
- Le lycée est intervenu pour **trouver un stage à 22 élèves**

La prise en compte des enquêtes auprès des élèves et familles a débouché sur 3 innovations cette année :

- ✓ Un stage de **2 semaines** (à l'instar de ce qui se pratique en France)
- ✓ Des rapports de stage entièrement **dématérialisés**.
- ✓ La possibilité pour les élèves de rédiger les rapports de stage **en français ou en anglais**

Pistes d'amélioration :

- **Encore mieux accompagner les élèves** en amont (recherche de stage, CV etc.) et en aval (rédaction du rapport)
- **Renforcer les liens avec nos** partenaires (notamment la chambre de commerce franco brit. et alumni) pour proposer des stages à tous les élèves qui en ont besoin.

TEMPS FORTS DE L'ANNEE

Date	EVENEMENTS
SEPTEMBRE	Rencontre parents – équipe pédagogique (+ réunions des nouveaux parents à la rentrée)
NOVEMBRE	Journée portes ouvertes / Mois de lutte contre le harcèlement scolaire Be bullydozer
DECEMBRE	Réunions parents – professeurs / Forum des carrières lycée
FEVRIER	Mental Health Week
MARS	Printemps des poètes / Semaine de la presse / Mois d'action contre le racisme et l'antisémitisme
AVRIL	Semaine Olympique et Paralympique SOP / Participation aux Jeux de la Zenos / Festival langues et cultures Arabes / Earth Week
MAI	Talent show / Earth show Pulse Forum des métiers 3ème / Mois de l'Europe
JUIN	Pride Month / Spectacle option théâtre lycée / Vernissage exposition option arts plastiques lycée/ Graduation ceremony Graduation

Résultats aux examens

Résultats DNB 2025	Total	Mention TB Félicitations du jury	Mention TB	Mention Bien	Mention AB	Admis sans mention
Nombre de candidats	274	127	98	38	9	2
Pourcentage	100	46.4	35.8	13.9	3.3	0.7

Résultats Baccalauréat 2025 dont BFI	Nombre de candidats	Pourcentage
Admis	4	1.83
Admis Mention Assez Bien	20	9.17
Admis Mention Assez Bien - Section européenne - Espagnol	2	0.92
Admis Mention Assez Bien - Section européenne - Italien	1	0.46
Admis Mention Bien	33	15.14
Admis Mention Bien - Section européenne - Espagnol	5	2.29
Admis Mention Bien - Section européenne - Italien	2	0.92
Admis Mention Très Bien	82	37.61
Admis Mention Très Bien - Section européenne - Allemand	3	1.38
Admis Mention Très Bien - Section européenne - Espagnol	6	2.75
Admis Mention Très Bien - Section européenne - Italien	4	1.83
Admis Mention Très Bien avec les félicitations du jury	50	22.94
Admis Mention Très Bien avec les félicitations du jury - Section européenne - Allemand	4	1.83
Admis Mention Très Bien avec les félicitations du jury - Section européenne - Espagnol	2	0.92
Grand Total	218	100.00

Concours	Nombre de lauréats	Résultats
Olympiades Biologie	3	Médailles OR ZENOS
	4	Médailles BRONZE ZENOS
	4	Médailles BRONZE ZENOS
	Mention « prestation excellente » pour la participation à la marche des temps géologiques	
Olympiades Mathématiques	2 (4 ^{ème} en groupe)	2 ^{ème} ZENOS
	3 (1 ^{ère} en groupe)	1er de la ZENOS et 8ème mondial
	6 (1 ^{ère})	2 Médailles OR ZENOS 1 Médaille ARGENT ZENOS 1 Médaille BRONZE 2 Titres honorifiques
Plumier d'or	4	1 Finaliste (parmi les 50 premiers sur 17 000) 3 diplômes de félicitations reçus (parmi les 120 premiers sur 17 000)

Merci
C'est ça The Lycée

1,177														à déterminer				
Niveau primaire/secondaire	referenc e VS	ecole	date de départ	date de retour	Stud.	Adults	al participa	Classes	Location	Organiser(s)	ther teachers / adul	arif 24/2	prévisionnel	"sécurité"	7/2025)	Action pédagogique	ommission (2)	remarque
Secondaire	1	Lycée	Lundi 29/09/2025	samedi 04/10/2025	13	2	15	Tles	Lampedusa, Italie	Mme Meloni	Mme Calvo-Sanchez	£834	£877			Conference immigration	validé	
Secondaire	2	Collège	mercredi 15/10/25	vendredi 17/10/25	10	2	12	4èmes Défence	Bordeaux/Merignac	Mme De Beaufort	to confirm		£ 271			Objectif du voyage commémora ELVINGTON-MÉRIGNAC 1945-2	validé	
Secondaire	3	Lycée	mardi 04/11/25	samedi 08/11/25	35	3	38	2 et 1ere option grec et latin	Athenes	Mme Nabialek	e Starzyk / Mme Roc		£595			découverte des différentes cultur mise en commun des connaissances Formation citoyenne : éducation	validé	
Secondaire	4	College/Lycée	Dimanche 09/11/25	jeudi 13/11/25	30	3	33	e a terminale - option Arab	Séville Malaga Espagne	Mme Bou Antoun	Mme Selam / Mme Salhab		£671			Découverte du patrimoine arabo-	validé	
Secondaire	5	Lycée	mardi 02/12/2025	vendredi 05/12/25	32	3	35	ndes & 1ères Option Théât	Paris, France	Mme Leroux	Mme roidecourt/ Mr Girard		£478			Objectif du voyage découvrir le t le jeu et l'école du spectateur ave théâtre de la ville	validé	
Secondaire	6	Lycée	mardi 06/01/2026	vendredi 09/01/2026	12	2	14	Tles HGGSP	Genève, Suisse	Mme Samson	to confirm	£701	£674			Participation au Fermum	validé	
Secondaire	7	Lycée	Dimanche 18/01/2026	mercredi 21/01/2026	35	3	38	spécialités DGEMC1+DGE	Paris	Mme Houdelette	Mme Patrie		£320			Visites d'institutions relatives à l'e Compréhension de la fabrique de Illustration du rôle du conseil con	validé	
Secondaire	8	Lycée	Lundi 19/01/2026	Vendredi 23/01/2026	18	2	20	Tles spécialités SVT	Lanzarote iles Canaries	Mr Vanhoutte	Mme Fradin		£629			Étudier et réinvestir in situ les élé - La géologie interne : volcanism - La géologie externe : climatolog	validé	
Secondaire	9	Lycée	vendredi 30/01/2026	jeudi 05/02/2026	12	2	14	1 Tle option cinéma et audio	Clermont-Ferrand, France	M. Hermant	M. Chiffe	£685	£600			Découverte et analyse critique du	validé	
Secondaire	10	Collège/Lycée	lundi 26/01/2026	samedi 31/01/2026	26	2	28	ne,4eme et 1ere option Rus	Vilnius, Lithuania	Mme Antonenko	Mr Fuzak		£664			To practice Russian with the stud	validé	
Secondaire	11	Collège	mars date to confirm	mars date to confirm	30	3	33	4èmes Défence	York/Elvington	Mme De Beaufort	to confirm		£260			Visite York/ Base de Elvington qu	validé	
Secondaire	12	British Section	jeudi 12/03/2025	lundi 16/03/2025	7	2	9	TAL Biology	Fano, Danmark	M. Tweddle	Rhodri	£434	£465			Préparation level A "practical con	validé	
Secondaire	13	Lycée	samedi 14/03/26	Vendredi 20/03/2026	16	2	18	1ere Italienistes	Toscane (Sienne Florence)	Mme Meloni	Mme Certa		£650			echange linguistique et culturel e	validé	tarif Vol déjà gonflés
Secondaire	14	Collège	jeudi 19/03/2026	jeudi 26/03/2026	21	2	23	3èmes option allemand	Tübingen, Allemagne	Mme Sterland	Mr. Poggi	£360	£459		Echange	Echange chez l'habitant en full in	validé	
Secondaire	15	Lycée	mardi 24/03/26	Vendredi 27/03/25	15	2	17	1ere HGGSP	Berlin	Mme Poggi	to confirm		£627			participer à l'Europarlement orga	validé	
Primaire	16	SK Primaire	lundi 27/04/2026	vendredi 01/05/26	84	9	93	CM1 & CM2	Isl Osmington Bay, Angleter	Mme Tep	MmeTomas / Mme Rajoelson	£465	£532			Adapter ses déplacements à des	validé	
Secondaire	17	Collège	mercredi 29/04/26	vendredi 01/05/26	17	2	19	4èmes Défence	Marseille et Aubagne	Mme De Beaufort	to confirm		£317			commémoration bataille de Cam	validé	
Primaire	18	MdO	lundi 04/05/2026	vendredi 08/05/26	33	4	37	CM1 & CM2C	Portland, Angleterre	Mr Moreau	Mrs Kenneally / Mrs Schiller / Mme Wagner	£575	£615			découvrir le littoral classé au pat	validé	vente gateaux pour baisse des prix
Secondaire	19	Collège	mercredi 06/05/2026	jeudi 13/05/2026	28	3/4	31/32	4èmes LV2 Italien	Bologne, Italie	Mme Ialenti	M. Andrew Jones/ A Crookston / to con	£370	£400		Echange	School exchange for language a	validé	si non accepté projet
Secondaire	20	Lycée	lundi 11/05/26 to confirm	vendredi 15/05/26	25	3	28	2ndes option cinema + classe Mr Bouchon	Rochefort	Mr Chiffe	Mme Attwell / Mr Bouchon		£607			Réalisation d'un court-métrage ir	validé	eventuel possibilité d
Secondaire	21	Lycée	mercredi 13/05/2026	vendredi 15/05/2026	20/25	3	23/28	1ères Spécialité SVT	Pays de Galles	Mme El Aziz	es Pantel / Mme Max		£352			Stage de terrain de géologie	validé	
Primaire	22	MdO	mercredi 13/05/2026	vendredi 15/05/2026	52	5	57	CE2	rdon Brown Center, Angleter	Mme Goulard	a Conti, Ellie Groves	£230	£258			Aborder la connaissance de l'en	validé	
Secondaire	23	Collège	mercredi 13/05/26	vendredi 15/05/26	30	3	33	5eme	agel, Cornouailles, Angleter	Mme Lauwereins	vie Maiques + to con		£480			Découvrir les lieux associés aux s'appuyant sur le programme d'h	validé	
Primaire/Secondaire	24	imaire + Collège & Lycée	mi mai to confirm	mi mai to confirm	7	2	9	2 (2) , 6e à 2nde (1 par nive	Congrès des maths - Dublin	M. Tupin-Bron	to confirm		parents			Congrès des maths, Finales calcul mental ZENOS- parents sont informés avant le	validé	
Secondaire	25	Lycée	samedi 16/05/2026	samedi 23/06/2026	20	2	22	2ndes	Pont-L'Abbé, France	Mme Paget	Mme Pierron	£430	£430		Echange	Découverte de ses capacités à tr Découverte de l'autre à travers l' Découverte du milieu littoral, con	validé	
Secondaire	26	Lycée	dimanche 31/05/2026	vendredi 05/06/2026	27	3	30	Seconde sections européennes allemand et italien + 3eGCSE	Vienne, Venise	Mme Chaleur Launay	Mr Fuzak/ Mme Petit	£700	£700			Découverte et visites culturelles e	validé	tarif Vol déjà gonflés
Primaire	27	Wix	lundi 01/06/2026	vendredi 05/06/26	55	6	61	CM2	Portland, Angleterre	Mme Blanquart	to confirm		£600			découvrir le littoral classé au pat	validé	

Primaire	28	MdO	lundi 15/06/26	vendredi 19/06/26	56	6	62	CM2 A et B	Paris, France	M. Maigne	me Foster, Mme Ma	£600	£600			Immersion univers français, cont	validé	
Secondaire	29	Collège	23/06/2026	25/6/2026	30	3	33	4èmes	Bath, Angleterre	Mme Mallett	to confirm	£240	£225			Travailler toute l'année avec une Dans le cadre de l'étude des Lett L'architecture de la ville et ses lie	validé	

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SECONDAIRE (collège, Lycée, British Section)

(Modifié et approuvé en Conseil d'Établissement du **21^{er} juillet 2025 2024**)

PRÉAMBULE

L'établissement doit offrir à ses élèves et à son personnel la possibilité de travailler dans l'ordre et dans le calme. Une telle atmosphère, dans un établissement de cette dimension, ne saurait être créée et maintenue sans le concours actif de tous ceux qui participent à la vie de l'établissement.

Le présent règlement intérieur et l'ensemble des règlements **et politiques et chartes** adoptées par l'établissement qui le complètent définissent l'ensemble des règles de vie de l'établissement.

Le règlement intérieur n'a d'autre objet que de rappeler aux membres de la communauté éducative les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des devoirs de chacun pour que la sécurité des enfants et la bonne marche de l'établissement soient assurées.

L'établissement est ouvert aux élèves de toutes origines et la scolarité s'y déroule dans le respect des principes de laïcité de l'enseignement français : neutralité politique, idéologique et religieuse. La charte de la laïcité est jointe au règlement.

L'établissement met en œuvre dans son environnement national une organisation scolaire inclusive; la communauté éducative est invitée à lire **notamment la SEND policy et les déclarations (statements) associées les « English as an Additional Language and SEND Statements »** sur le site internet de l'établissement.

Le règlement intérieur s'applique à tous les membres de la communauté éducative, dans l'enceinte et aux abords de l'établissement, et pendant toutes les activités pédagogiques (EPS, sorties et voyages scolaires, ...).

La communauté éducative doit se familiariser avec l'ensemble des règlements, **et politiques et chartes adoptées par l'établissement qui complètent le règlement intérieur (<https://www.lyceefrancais.org.uk/a-propos/rapports-et-reglements>), notamment (mais non exclusivement) le règlement financier, la charte informatique, la *safeguarding policy*, l'*Attendance policy*, le *Pupil behaviour policy (secondary)*, l'*anti-bullying policy*.**

Ces documents tels qu'adoptés ou modifiés périodiquement s'imposent à la communauté éducative.

Dans le présent règlement intérieur,

- « élèves » désigne les collégiens et les lycéens ;
- « collégiens » désigne les élèves de la sixième à la troisième, ainsi que les élèves de Y10 de la British Section ;
- « lycéens » désigne les élèves de la seconde à la terminale, ainsi que les élèves de Y11 à Y13 de la British Section ;
- « parents » désigne les parents ou responsables légaux de l'élève qui détiennent l'autorité parentale. Dans le cas où seul un parent ou responsable légal de l'élève détient l'autorité parentale, le terme « parents » désigne ce parent ou responsable légal ;
- « communauté éducative » désigne les élèves, les parents, les enseignants et personnels de l'établissement.

1. HORAIRES DU SECONDAIRE

La semaine scolaire s'étend sur 5 jours, du lundi au vendredi. Exceptionnellement, certaines activités (par exemple devoirs surveillés, retenues) peuvent avoir lieu le samedi matin.

Les portes de l'établissement sont ouvertes à 8h00 précises et l'entrée des élèves dans l'établissement se fait jusqu'à la sonnerie de 08h20, heure à laquelle l'accès aux bâtiments est autorisé.

Les cours ont lieu de 8h30 à 18h05.

L'ouverture de l'établissement en dehors de ces horaires est soumise à l'autorisation du Chef d'Établissement.

Les horaires varient d'une classe à l'autre et dans une même classe, peuvent varier d'un élève à l'autre.

L'emploi du temps de chaque élève est celui qui est communiqué à l'élève et à ses parents en début d'année scolaire. L'emploi du temps d'un élève pourra faire l'objet de modifications en cours d'année, qui seront portées à la connaissance de l'élève et de ses parents, notamment via l'outil Pronote.

Définition des horaires :

M1 : 8h30 – 9h25
M2 : 9h30 – 10h25
Récré : 10h25 – 10h45
M3 : 10h45 – 11h40
M4 : 11h45 – 12h40

Repas 1^{er} : 11h45 – 12h50
Repas 2nd : 12h45 – 13h50

S1 : 12h55 – 13h50
S2 : 13h55 – 14h50
S3 : 14h55 – 15h50
Récré : 15h50 – 16h10
S4 : 16h10 – 17h05
S5 : 17h10 – 18h05

Le portail du rond-point de Queensberry Way (portail C) ferme à **18h15** et l'entrée principale du 35 Cromwell road à **19h00**.

Si l'élève commence en M2 ou M3, mais entre dans l'établissement en M1,

- collégien : doit se rendre au foyer des collégiens
- lycéen : peut se rendre au foyer des lycéens, au CDI ou en salle d'étude.

La pause méridienne sépare la matinée de l'après-midi et varie suivant les emplois du temps des élèves.

2. RÉGIME DES ENTRÉES ET DES SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 Accès à l'Établissement pour les visiteurs

Tous les visiteurs doivent se présenter à l'entrée située au 35 Cromwell Road, et s'enregistrer à l'accueil de l'établissement. Un badge d'identification leur sera remis. Le badge doit être porté et être clairement visible pendant la durée de leur visite. Il pourra être demandé une preuve d'identité à tout visiteur.

A leur sortie, les visiteurs rendent leur badge et signent le registre de sortie.

2.2 Entrées et sorties des élèves de l'établissement

a. entrées

L'entrée située au 35 Cromwell Road est formellement interdite aux élèves (sauf pour sortir après 18h15, et dans les cas autorisés par la direction).

Afin d'entrer dans l'établissement par les portails du rond-point, chaque élève devra montrer son carnet de correspondance ou sa carte s'il s'agit d'un lycéen.

Pour prévenir les intrusions, les portails de l'établissement sont fermés pendant chaque heure de cours. Ils sont ouverts aux interclasses et aux récréations selon les horaires indiqués ci-dessous.

Les élèves qui se présentent pour se rendre en classe après la fermeture du portail sont considérés comme retardataires:

- S'il s'agit de collégiens, ils doivent entrer dans l'établissement quel que soit leur temps de retard mais ne pourront se rendre en classe; ils sont dirigés vers la vie scolaire. Si le portail est fermé, les collégiens sont invités à utiliser la sonnette du Portail C.
- S'il s'agit de lycéens, ils ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement par le rond-point. Ils devront se présenter à l'entrée principale au 35 Cromwell road. Ils ne seront pas acceptés en classe la 1^{ère} heure mais devront se rendre sans délais dans leur vie scolaire.

En cas d'évènement exceptionnel, notamment lié aux transports (intempéries, grève) ou à la situation individuelle d'un élève en cas de force majeure, une tolérance pourra être appliquée.

b. Heures d'ouverture des portails

Collégiens Portail C (aux heures de grande affluence, le Portail B pourra être utilisé pour la sortie).		Lycéens Portail D ou C	
08h00 – 08h30	13h50 – 14h00	08h00 – 08h30 (D)	13h50 – 14h00 (D)
09h20 – 09h30	14h50 – 15h00	09h20 – 09h30 (C)	14h50 – 15h00 (C)
10h25 – 10h45	15h50 – 16h10	10h25 – 10h45 (D)	15h50 – 16h10 (D)
11h40 – 11h50	17h05 – 17h10	11h40 – 11h50 (D)	17h05 – 17h10 (D)
12h40 – 12h55	18h05 – 18h15	12h40 – 12h55 (D)	18h05 – 18h15 (C)
Les collégiens peuvent être autorisés à sortir aux horaires indiqués ci-dessus dans les cas prévus aux articles c et d ci-dessous. Ils devront présenter leur carnet de correspondance.		Les lycéens sont autorisés à sortir aux horaires indiqués ci-dessus dans les cas prévus aux articles c et d ci-dessous. Ils devront présenter leur carte ou carnet de correspondance.	

c. Sorties pendant la journée

Conformément à la *Attendance Policy* :

Collégiens

Un élève collégien n'est autorisé à sortir de l'établissement pendant la journée que dans les cas suivants :

- Pendant la pause méridienne s'il est externe ;
- Les parents ont autorisé l'élève collégien à sortir en cas d'absence d'un enseignant après le dernier cours de l'après-midi, à l'heure d'ouverture du portail, en cochant la mention correspondante sur le carnet de

correspondance de l'élève (étant entendu que cette autorisation est valable pour l'ensemble de l'année scolaire) ;

- Billet d'autorisation de sortie établi par la Vie Scolaire. Pour les absences prévisibles (rendez-vous médical par exemple), les parents doivent aviser les services de vie scolaire dans un délai raisonnable de 24h. En revanche, en cas d'absence d'un enseignant entraînant une ou plusieurs heures d'études pour l'élève, aucune autorisation de sortie ne peut être délivrée. Le parent souhaitant faire sortir son enfant devra se déplacer et signer une décharge de responsabilité.

Lycéens

Un élève Lycéen est autorisé à sortir de l'établissement pendant la journée dans les cas suivants :

- Pendant la pause méridienne s'il est externe ;
- Aux heures d'ouverture du portail, lorsqu'il dispose de temps libre et n'est pas soumis à l'obligation d'assister à un enseignement du fait :
 - que son emploi du temps normal n'en prévoit aucun, ou
 - qu'il a été notifié que l'enseignant responsable de cet enseignement est absent, et n'est pas remplacé, ou
 - de la récréation du matin et de l'après-midi (aux heures indiquées dans le présent Règlement intérieur),

ET les parents ont autorisé l'élève lycéen mineur à sortir quand l'élève dispose de temps libre, en signant le formulaire de régime de sortie des lycéens.

Les élèves lycéens majeurs sont automatiquement autorisés à sortir de l'établissement (aux heures d'ouverture du portail) pendant leur temps libre.

- en dehors des heures d'ouverture du portail, billet d'autorisation de sortie établi par la Vie Scolaire.

d. sorties en fin de journée

À la fin de leurs cours, les collégiens devront présenter leur carnet de correspondance, et les lycéens devront présenter leur carte de lycéen ou leur carnet de correspondance, à l'assistant d'éducation (AED) ou à l'agent de sécurité au portail afin d'être autorisés à sortir. Tout collégien dans l'impossibilité de présenter son carnet de correspondance ou tout lycéen dans l'impossibilité de présenter sa carte de lycéen à la sortie de la fin de ses cours, devra se rendre au bureau de la Vie Scolaire pour y obtenir un billet de sortie lui permettant de quitter l'établissement.

e. Comportement à adopter pour les entrées et sorties au portail et à l'extérieur de l'établissement

Au moment des entrées et des sorties, les élèves éviteront de stationner devant les portails pour laisser entrer et sortir les autres élèves.

De même, avant leur entrée dans l'établissement, et une fois sortis les élèves sont invités à ne pas rester groupés et à ne pas s'attarder aux alentours proches de l'établissement (Cromwell Mews, rond-point, Queensberry Way, Cromwell Place, escaliers du 35 Cromwell road ou des riverains). Il s'agit là d'un problème de sécurité et de responsabilité dont l'importance ne saurait échapper aux élèves et à leurs parents.

Il est rappelé à tous les élèves que conformément à la politique de comportement des élèves et de discipline (*Pupil behaviour & discipline policy*) de l'établissement, chaque élève est tenu de préserver la réputation de l'établissement et de veiller à le représenter sous un jour positif, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son enceinte. Le comportement des élèves doit être respectueux des personnes et des lieux en dehors de l'établissement scolaire, notamment en matière de respect du voisinage (propreté, nuisances sonores, jeux...). Tout comportement offensant, provocateur ou agressif doit être évité à tout prix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Les élèves ou groupes d'élèves qui seraient identifiés comme troublant le voisinage s'exposent aux sanctions prévues par le *Pupil behaviour and discipline policy – secondary*.

3. MOUVEMENT DES ÉLÈVES DANS L'ÉTABLISSEMENT

Avant l'horaire normal de leurs cours, pendant les récréations et après leurs cours, les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les salles, couloirs et bâtiments.

Lorsqu'un élève a été autorisé de façon exceptionnelle par un membre du personnel (enseignant, assistant d'éducation, équipe du CDI, du CIO, équipe médicale ou autre) à sortir de la salle ou du lieu où se déroule son cours ou toute autre activité (pour se rendre à l'infirmerie, en vie scolaire ou aux toilettes par exemple), l'élève doit ensuite retourner rapidement dans cette salle ou ce lieu, sans flâner (notamment dans les couloirs).

Les mouvements à l'intérieur de l'établissement s'effectueront sans vacarme ni désordre.

3.1 Interclasses/intercours

L'interclasse a pour objectif de permettre aux élèves de se déplacer d'un bâtiment et/ou d'une salle à l'autre entre deux cours, selon leur emploi du temps.

Au moment des interclasses, les élèves éviteront de parler à haute voix dans les couloirs, de se livrer à des manifestations bruyantes. Les élèves ne sont pas autorisés à jouer pendant l'intercours.

Les déplacements doivent se faire sans courir et dans le calme.

3.2 Récréations et pause méridienne

Tous les élèves doivent quitter les salles de classe et descendre dans la cour de récréation.

Les élèves voudront bien s'abstenir en récréation de tout jeu violent et dangereux.

Dans la cour et en dehors des heures d'EPS, les jeux de ballons ne sont autorisés qu'avec une balle en mousse.

L'utilisation de la cour J.M. Barrie (cour du Primaire) n'est pas autorisée aux élèves.

3.3 Elèves n'ayant pas cours

Pendant la journée, lorsqu'ils n'ont pas cours,

- Les collégiens peuvent être accueillis en étude, au centre de documentation et d'information (CDI), ou au foyer des collégiens.
- Les lycéens (s'ils ne sont pas sortis conformément à l'autorisation parentale qui leur a été donnée) peuvent être accueillis en étude, au centre de documentation et d'information (CDI), ou au foyer des lycéens.

3.4 Fin des cours

A la fin des cours prévus dans l'emploi du temps, les élèves devront se diriger vers la sortie de l'établissement ; ils ne devront ni s'attarder à l'intérieur de l'établissement, ni utiliser les installations en l'absence d'un enseignant responsable.

4. LES DROITS DES ÉLÈVES

Les élèves disposent de droits individuels et collectifs.

4.1 Droits individuels des élèves

Tout élève a le droit

- à la protection contre toute agression physique ou morale. Les dispositions du présent règlement, du *pupil behaviour and discipline policy (secondary)*, de l'*anti-bullying policy*, de la *safeguarding policy* ainsi que

l'avertissement concernant l'utilisation des réseaux sociaux et la charte informatique ont pour finalité de protéger chaque élève contre toute agression physique ou morale ;

- au respect, ainsi qu'au respect de son travail et de ses biens (étant entendu que certains biens peuvent être limités voire interdits dans l'enceinte de l'établissement conformément au présent règlement).
 - Les personnels s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève (ou de ses parents).
- au respect de sa liberté de conscience (étant entendu que l'expression de cette croyance ne doit pas avoir un caractère ostensible), ainsi que d'information et d'expression, dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui. Les propos diffamatoires ou injurieux sont interdits.

L'exercice des libertés d'information et d'expression des élèves ne peut porter atteinte aux activités d'enseignement. Ces activités d'enseignement concernent, en particulier, les contenus des programmes et l'obligation d'assiduité des élèves.

Les dispositions suivantes s'appliquent concernant la liberté d'information et d'expression des élèves :

a. Représentation des élèves au sein des instances de l'établissement

Les élèves participent par l'intermédiaire de leurs délégués élus entre autres aux instances suivantes :

- le conseil de classe
- le conseil des délégués pour la vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL)
- le comité d'hygiène et de sécurité
- le conseil d'établissement
- le conseil de discipline

b. affichage

Le droit d'expression a pour objet de contribuer à l'information des élèves. Les élèves ont la possibilité d'afficher, sur les panneaux réservés à cet effet, dans l'établissement des textes d'intérêt général. Les textes de toute autre nature (politique, confessionnelle, commerciale ...) sont prohibés.

En dehors de ces panneaux, aucun affichage émanant des élèves n'est autorisé.

Tout document faisant l'objet d'un affichage doit être communiqué au préalable au Chef d'Etablissement ou aux proviseurs adjoints.

L'affichage ne peut en aucun cas être anonyme ni en contradiction avec les valeurs de l'établissement.

c. En outre, l'élève doit savoir qu'il peut s'adresser en cas de difficultés, quelles qu'elles soient, à son conseiller principal d'éducation (CPE), au *Designated Safeguarding Lead* et tout autre membre de la *Safeguarding Team* (voir la *Safeguarding Policy*), à son professeur principal/*tutor*, les AED mais aussi à tout membre de la communauté éducative (enseignants, personnels, élèves et/ou parents délégués).

4.2 Droits collectifs des élèves

L'exercice des droits collectifs des élèves ne doit pas nuire aux activités d'enseignement, au contenu des programmes, à l'obligation d'assiduité.

a. Droit de réunion

Le droit de réunion s'exerce en dehors des heures de cours prévues à l'emploi du temps des participants.

- Pour les collégiens, la liberté de réunion s'exerce à l'initiative des délégués des élèves pour l'exercice de leurs fonctions.
- Pour les lycéens, la liberté de réunion s'exerce à l'initiative des délégués des élèves pour l'exercice de leurs fonctions, ou d'un groupe d'élèves de l'établissement pour des réunions qui contribuent à l'information des élèves. Les actions ou initiatives de nature publicitaire, commerciale, politique, confessionnelle, sont

prohibées. Le Chef d'Etablissement peut autoriser, sur demande motivée, la tenue de réunions et admettre, le cas échéant, l'intervention d'intervenants extérieurs.

La demande d'autorisation de réunion doit être présentée à l'avance par les délégués des élèves. Le Chef d'Etablissement peut s'y opposer (notamment si la réunion risque de perturber le fonctionnement normal de l'établissement).

b. Droits collectifs réservés aux lycéens

• Droit de publication des lycéens

Les publications rédigées par les lycéens peuvent être librement diffusées dans l'établissement.

Un responsable de la publication est indiqué au Chef d'Etablissement et les articles doivent être signés.

Une publication est impérativement tenue d'assurer à toute personne, association ou institution mise en cause dans ses colonnes, un droit de réponse.

Les adultes qui coopèrent éventuellement à la rédaction et la réalisation des publications se donnent pour tâche de guider les élèves vers une expression autonome, consciente et responsable.

Exprimer des opinions n'autorise pas le prosélytisme politique, religieux ni commercial.

Par ailleurs, dans le cas où des documents écrits (ou diffusés par voie électronique) présenteraient un caractère injurieux ou diffamatoire, contreviendraient aux principes de la laïcité, ou en cas d'atteinte grave aux droits d'autrui, à l'ordre public ou au fonctionnement normal de l'établissement, la responsabilité personnelle des rédacteurs peut être engagée, des sanctions peuvent être prononcées, et le Chef d'Etablissement peut suspendre ou interdire la diffusion de la publication dans l'établissement. Il en informe le conseil d'établissement lors de sa séance suivante.

Afin d'éviter les tensions et d'en arriver à des sanctions disciplinaires ou à des poursuites judiciaires, il est recommandé que toute publication soit présentée à la lecture du Chef d'Etablissement ou son représentant avant sa diffusion. La diffusion d'une publication lycéenne à l'extérieur de l'établissement ne peut se faire que dans le respect des lois régissant l'activité de la presse.

• Droit d'association

Les lycéens peuvent s'impliquer dans une association, club ou autre organisation caritative déjà existante de l'établissement (comme Justice au Coeur) avec l'autorisation des responsables de ces structures.

La création d'une association par des élèves au sein de l'établissement peut être envisagée si elle n'a aucun caractère politique ou religieux, et que ses activités sont compatibles avec les principes du service public de l'enseignement. Il appartient au Chef d'établissement d'autoriser une association à agir au sein de l'établissement.

5. OBLIGATIONS DES ÉLÈVES

Les obligations s'imposent à tous les élèves, quels que soient leur âge et leur classe.

5.1 Obligations liées au statut d'élève et au travail scolaire

Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements ainsi que l'accomplissement du travail scolaire exigé par les enseignants. La réussite des élèves dans la conduite et la réalisation de leurs projets personnels, est subordonnée, pour une large part, à l'accomplissement de cette double condition.

a. Un élève collégien doit toujours être porteur de son carnet de correspondance ; un élève lycéen doit toujours être porteur de sa carte de lycéen et de son carnet de correspondance.

b. L'obligation d'assiduité consiste, pour les élèves, à respecter les horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement. Les cours étant prioritaires sur toute activité, l'assiduité y est exigée. Les cours facultatifs choisis lors de l'inscription sont obligatoires toute l'année. L'assiduité fait l'objet d'un contrôle par les enseignants à chaque heure de cours et d'une information aux familles en cas de manquement.

La ponctualité est obligatoire.

La communauté éducative doit consulter le règlement de l'établissement relatif à l'assiduité scolaire (*Attendance policy*), qui rappelle notamment les obligations des élèves en la matière, les obligations des parents (notamment de notification d'absence de l'élève), traite de la gestion des dispenses d'éducation physique et sportive, et décrit les actions prises par l'établissement en cas d'absence ou de retard d'un élève.

c. Les élèves sont tenus d'accomplir les travaux écrits, oraux et pratiques exigés par les enseignants. Ils doivent se munir du matériel demandé par chaque enseignant. La liste des fournitures scolaires et des manuels scolaires est publiée sur le site de l'établissement avant la rentrée scolaire. En cas d'absence, ils doivent rattraper les cours manqués dans les plus brefs délais. De plus, les élèves doivent se soumettre aux contrôles des connaissances qui leur sont imposés (travail à la maison rendu dans les délais impartis ou devoir en classe). Ces travaux sont nécessaires pour évaluer leurs connaissances et leurs compétences.

L'évaluation des élèves est du seul ressort des enseignants. Ils veilleront, comme il se doit, à expliciter auprès des élèves les notes qu'ils attribuent.

5.2 Obligations de respect des personnes et des biens (obligations qui s'imposent à tous, adultes et élèves, dans le cadre du respect des droits de l'homme et du citoyen)

a. Les élèves garderont à l'esprit qu'en toute circonstance, ils représentent l'établissement à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux.

Tout comportement irrespectueux, provocateur ou agressif doit absolument être évité aussi bien dans l'établissement qu'à ses alentours.

Les élèves doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à l'intégrité des personnels et au respect dû à leurs camarades et aux parents de ceux-ci.

Par conséquent, ils ne doivent user d'aucune violence verbale ou physique, exercer aucune pression psychologique ou morale, se livrer à aucun acte ou propos à caractère discriminatoire.

Tout accident provoqué par un élève pourra engager la responsabilité de ses parents.

b. Les élèves sont priés de respecter le matériel et les locaux de l'établissement.

Toute négligence, dégradation ou tout vol peut porter atteinte à la collectivité dans son ensemble, à la sécurité des personnes et à la liberté d'autrui.

Les parents seront tenus financièrement responsables de toute dégradation ou vol commis(e) par leurs enfants, indépendamment de toute sanction disciplinaire prise à l'encontre de ceux-ci.

Le chewing-gum n'est pas autorisé dans les bâtiments de l'établissement.

c. Tenue vestimentaire

Il est demandé aux élèves de porter une tenue correcte et décente en adéquation avec la scolarité.

Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ou politique ou une référence à de l'illicite ou des propos injurieux est interdit.

Le port par les élèves de couvre-chef (notamment casquette, bonnet, capuche) dans les bâtiments est interdit.

Si un élève ne se conforme pas aux dispositions qui précèdent, le personnel d'encadrement entamera un dialogue avec l'élève et/ou ses parents avant l'engagement de toute procédure disciplinaire, et pourra ne pas accepter l'élève dans l'établissement ou en salle de classe.

Une tenue spécifique adaptée à l'activité en cours est exigée en EPS, ainsi que dans les laboratoires.

d. Tabac, vapotage, alcool, substances illicites, activités pouvant entraîner des échanges de biens ou d'argent

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte et aux abords de l'établissement.

La possession, la vente, l'échange et la consommation d'alcool ou de substances illicites sont strictement interdits. Tout élève surpris à posséder ou à consommer de tels produits dans l'établissement ou ses abords sera remis à ses parents sans délai. L'élève s'expose aux procédures disciplinaires prévues dans la *pupil behaviour and discipline policy (secondary)*.

Toutes activités telles que paris, jeux, challenges entre élèves pouvant entraîner des échanges de biens ou d'argent, des gains ou des pertes financières individuelles est interdite au sein et aux abords de l'établissement.

6. OBJETS PERSONNELS

6.1 Téléphones portables et appareils connectés

Afin de prévenir l'addiction aux écrans et un usage dangereux (prévention du cyber-harcèlement), l'utilisation de téléphones portables et de tout autre objet connecté (notamment montre connectée) est interdite dans l'enceinte de l'établissement. Les élèves doivent par conséquent éteindre leur(s) objet(s) connecté(s) au moment où ils entrent dans l'établissement. La même interdiction doit être respectée pendant tout le temps scolaire, y compris à l'extérieur de l'établissement (déplacements en bus, sorties scolaires).

Toutefois, uniquement pour les lycéens, en classe et dans les séquences pédagogiques à l'extérieur de l'établissement, dans les bureaux de la Vie scolaire et au CDI, l'élève peut être autorisé à utiliser des objets connectés si cette utilisation est en relation avec les objectifs poursuivis par l'adulte qui a l'élève en supervision.

Les lycéens sont autorisés à utiliser leurs objets connectés dans la cour Tolkien et dans le foyer lycéen qui leur sont prioritairement réservés. Dans tous les autres espaces de l'établissement (cours et bâtiments), les dispositions des paragraphes précédents s'appliquent.

Un élève qui utilise son téléphone portable ou un autre objet connecté dans l'établissement en dehors de règles énoncées ci-dessus peut se le voir confisquer par l'enseignant ou par tout autre adulte de l'établissement.

Le téléphone (ou tout objet connecté) est conservé à la vie scolaire et remis à l'élève à la fin de sa dernière heure de cours de la journée. L'élève pourra se voir attribuer une punition adaptée au contexte de la confiscation.

6.2 Droit à l'image

La législation en vigueur assure la protection du droit à l'image, interdisant la capture et l'exploitation de l'image des personnes sans leur accord explicite. Appliquée au fonctionnement d'un établissement scolaire, cette législation interdit que l'image de quiconque, élève ou personnel, soit capturée par quelque moyen que ce soit (appareil photographique, téléphone mobile, etc.), et a fortiori exploitée ou diffusée sur quelque support que ce soit (papier, support numérique, blog, site Internet, etc.) à l'insu ou sans accord de l'intéressé. Les personnes qui transgresseront cette interdiction s'exposeront à des sanctions disciplinaires.

Ces règles sont également valables dans le cadre de l'enseignement en distanciel : il est interdit de capter une image de quiconque ou de procéder à un enregistrement audio ou vidéo de quiconque sans son accord explicite.

6.3 Objets dangereux

Il est interdit aux élèves d'introduire dans l'établissement, ou lors des voyages et sorties scolaires, un quelconque objet dangereux (armes, outils coupants ...) ou de détourner de leur fonction première des objets usuels.

6.4 Responsabilité

Il convient d'éviter d'apporter dans l'établissement des objets coûteux ou précieux.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation des objets personnels des élèves.

7. SANCTIONS (punitions, sanctions et mesures disciplinaires)

Le respect des règles est indispensable au fonctionnement harmonieux de l'établissement. C'est pourquoi tout manquement au présent Règlement Intérieur, tout autre règlement de l'établissement (*policy*) et toute atteinte aux biens ou aux personnes (y compris lors des activités périscolaires, des sorties et voyages organisés par l'établissement) donnent lieu à des remarques, voire à l'application de punitions scolaires ou de sanctions disciplinaires, ou autres mesures telles que décrites en détail dans le *pupil behaviour and discipline policy* (*secondary school*).

8. SERVICE MÉDICAL

Sauf cas exceptionnels (notamment jours de vaccination ou personnel malade) l'infirmerie est ouverte les jours d'école de 8h30 à 17h.

8.1 Accès à l'infirmerie (élève souffrant) et sortie de l'établissement pour raisons médicales

Tout élève souffrant qui quitte une salle de classe ou de permanence doit être accompagné par un de ses camarades jusqu'à l'infirmerie. Toutefois, les passages à l'infirmerie pendant les heures de cours doivent se limiter aux urgences, les interclasses étant réservés aux autres cas.

Lorsqu'un élève souffrant n'est pas en état de reprendre la classe après son passage à l'infirmerie, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Un collégien ne peut rentrer chez lui par ses propres moyens : un parent ou un adulte nommément désigné par un parent devra obligatoirement venir le chercher et signer une décharge de responsabilité.
- Un lycéen
 - peut rentrer chez lui seul si son état le permet après l'obtention écrite d'une autorisation parentale adressée par email à l'infirmerie (infirmerie@lyceefrancais.org.uk)
 - peut rentrer chez lui si ses parents viennent le chercher et signent une décharge de responsabilité.

L'infirmerie préviendra la Vie Scolaire du départ de l'élève.

8.2 Besoins de soins (chroniques ou temporaires)

Ils doivent obligatoirement être signalés par les parents sans délai au service médical, qui prendra les mesures adéquates pour gérer la situation. L'automédication n'est pas autorisée. Seul le service de santé est habilité à administrer un traitement médical. Un exemplaire des produits à administrer sera fourni par la famille et conservé à l'infirmerie, en sécurité et dans le frigidaire de l'infirmerie quand nécessaire. Tout médicament doit être déposé à l'infirmerie ; les élèves ne doivent pas les garder sur eux et viendront à l'infirmerie pour la prise médicamenteuse.

8.3 Mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Après demande et accord de la famille, et sur base d'un diagnostic médical, un PAI, un PAP ou un PPS pourra être mis en place pour la prise de traitements, pour aménager les conditions d'études ou d'accès aux bâtiments pour l'élève concerné. Il est préparé par l'équipe médicale en lien avec l'équipe pédagogique et éducative signé par la famille et l'élève et validé par le chef d'établissement ou son représentant.

8.4 maladies contagieuses et autres maladies

Les maladies contagieuses doivent obligatoirement être signalées par les parents sans délai au service médical qui prendra les mesures adéquates pour gérer la situation.

Les élèves atteints de maladies contagieuses ne pourront pas fréquenter le milieu scolaire pendant la durée d'éviction recommandée par le NHS ou leur GP/médecin.

Il est demandé aux familles de suivre les recommandations du NHS concernant les autres maladies qui peuvent nécessiter une éviction (48 heures d'éviction en cas de vomissements ou diarrhée par exemple) (<https://www.nhs.uk/live-well/is-my-child-too-ill-for-school/>).

8.5 Urgences

En cas d'urgence, l'établissement prend les dispositions qu'il estime nécessaires. La famille de l'élève concerné est immédiatement prévenue.

8.6 Dispenses d'EPS en terminale

Conformément à la *Attendance Policy*, pour les élèves en classe de Terminale, les dispenses d'EPS supérieures à une semaine délivrée par un médecin traitant devront être validées auprès du médecin scolaire. Afin d'obtenir un entretien avec le médecin scolaire pour les dispenses, les élèves de terminale doivent venir à l'infirmerie prendre un rendez-vous. Se référer au protocole mis en ligne sur le site internet du Lycée à la rubrique « service médical ».

9. RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration est un service ouvert en priorité aux élèves du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres. La demi-pension n'est pas un droit, mais une facilité accordée aux familles. Les élèves ont tous la possibilité d'avoir au moins une heure de pause repas.

Le service de restauration est ouvert de 11h30 à 13h45.

Les utilisateurs du service de restauration de l'établissement sont invités à respecter le matériel, les locaux, la nourriture, les autres utilisateurs (élèves et personnels) et à se conduire poliment à l'égard de tous, y compris du personnel de restauration.

La consommation de denrées alimentaires à vocation de repas par un élève est strictement interdite dans l'établissement, sauf dans le cadre d'un PAI validé par le service médical.

9.1 Élèves

Le choix du régime (demi-pension ou externe) est renouvelé par les parents chaque année. Il est valable pour la durée de l'année scolaire.

Aucun changement de régime en cours d'année ne sera accordé en dehors des situations suivantes:

- ~~Départ définitif de l'élève consécutif à une mutation professionnelle (aucun départ ne sera pris en considération après le 1^{er} mai).~~
- Exclusion du service de restauration pour raison disciplinaire.

- Nécessité impérieuse de passage au régime externe pour raisons de santé, attestées par un certificat médical **faisant état d'une pathologie médicale identifiée ou d'une allergie alimentaire** (validation finale par le médecin scolaire).

Le choix de la demi-pension impose une fréquentation régulière à la demi-pension, et aux heures prévues.
Les élèves demi-pensionnaires auront à cœur d'être courtois et de respecter les règles indispensables à la bonne organisation du service de restauration.

La validité de l'inscription de l'élève est programmée sur une carte magnétique donnant accès à la demi-pension.
Cette carte personnelle, valable pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Français Charles de Gaulle, est délivrée par les services administratifs et financiers.
En cas de perte, de vol ou de dégradation, la carte devra être renouvelée par l'élève, aux frais des parents.
En cas d'oubli de la carte magnétique, l'élève devra se présenter à la vie scolaire et passera en fin de service.

9.2 Membres du personnel

Les personnels peuvent également déjeuner au restaurant scolaire sur le principe du repas unitaire.
En cas de perte, de vol ou de dégradation, la carte devra être renouvelée par le personnel, à leurs frais.

10. AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES

Lorsque les circonstances l'exigent (à titre d'exemple : survenue d'une pandémie, grève des transports, intempéries...) l'établissement pourra adopter,

- à partir des préconisations et consignes éventuelles transmises par les autorités britanniques, des recommandations éventuelles de l'AEFE le cas échéant et de consultations,
- après avoir consulté les représentants des membres de la communauté éducative quand nécessaire,
- après approbation d'un Conseil d'Établissement, d'un CHSCT et/ou du Poste diplomatique quand nécessaire,

divers aménagements, protocoles, procédures ou autres (ci-après les «aménagement nécessaires»), destinés à décrire les dispositifs spécifiques mis en place ou préconisés, dans le but de maintenir l'éducation des élèves et préserver la santé des élèves et des personnels.

Les aménagements nécessaires porteront notamment (mais non exclusivement) sur les sujets suivants :

Modification des horaires scolaires

Limitation, voire interdiction des cours en présentiel et passage en distanciel

Limitation du nombre d'élèves en présentiel

Règles de distanciation sociale

Les aménagements nécessaires seront susceptibles d'évoluer en fonction de la situation, et éventuellement des directives des autorités britanniques, des recommandations de l'AEFE et du Poste Diplomatique.

L'établissement informera la communauté éducative des aménagements nécessaires et de leurs mises à jour dès que possible.

En cas de contrariété entre les termes du présent règlement intérieur et ceux des aménagements nécessaires, les aménagements nécessaires prévaudront tant qu'ils seront en vigueur.

11. RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES DE L'ÉTABLISSEMENT

En signant le coupon "ACCEPTANCE SLIP_Polices & Procedures_2024-2025" qui doit être retourné aux enseignants au plus tard le vendredi 13 septembre 2024, les parents reconnaissent avoir pris connaissance et compris les dispositions du règlement intérieur, du règlement financier, de la charte informatique et numérique et de l'ensemble des règlements et *polices* du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres affichés sur le site internet du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres (<https://www.lyceefrançais.org.uk/a-propos/rapports-et-reglements/>).

Un élève dont les parents n'ont pas signé et retourné le coupon susmentionné dans les deux semaines suivant une relance par l'établissement peut être rayé des listes.

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Petit laïus introductif

L'esprit critique n'est pas un champ particulier du savoir, ni une discipline. Il fait l'objet de nombreuses tentatives de définition.

Observons qu'il est partout présenté comme indispensable et incontournable, sans être précisément défini, chacun percevant son sens plus ou moins intuitivement. De fait, nous avons toutes et tous une perception de ce que c'est, et d'ailleurs, comme Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, nous faisons preuve et œuvre d'esprit critique depuis l'enfance.

L'esprit critique ne serait pas une disposition, mais une pratique qui se développe avec l'expérience : c'est donc qu'on peut s'y former, le développer, le renforcer, le nourrir, le cultiver... et le transmettre. On peut poser comme éléments de définition que l'esprit critique :

- désigne une posture intellectuelle et l'ensemble des pratiques et compétences permettant de mettre en œuvre cette posture ;
- peut être mis en œuvre individuellement et collectivement ;
- s'appuie sur *“une pratique évaluative, fondée sur une démarche autocritique et autoréflexive”* (Mathieu Gagnon, chercheur en sciences de l'éducation à l'université de Sherbrooke, Canada).

S'y former et l'entretenir, c'est préserver et améliorer continuellement notre pensée. Comme pour un entraînement sportif, on peut aussi s'attacher à préserver la santé et la propreté de notre pensée, mais également à la renforcer, à la développer, à la muscler.

Pour autant, **nous ne dispenserons pas dans ce Parcours un cours didactique.** Dans le fameux triptyque savoir (connaissance), savoir-faire (pratique) et savoir-être (attitude), **c'est l'attitude et la pratique qu'on cherche à former ici**, en complément des savoirs à acquérir dans le cadre scolaire, universitaire et de la vie quotidienne.

Le Parcours de formation que nous proposons se heurte à certaines limites :

- **celles liées à la définition** tout d'abord. En l'absence de définition unique et consensuelle, nous avons veillé à répondre aux problématiques soulevées par des sources de référence dans les domaines universitaire et institutionnel. Le sujet étant si vaste qu'il pourrait faire l'objet d'une thèse (et même plusieurs), il nous a fallu faire des choix pour ce premier niveau, qui sera renforcé par la suite d'au moins deux Parcours d'approfondissement et d'élargissement ;
- **celles liées la “dialectique de l'esprit critique”**, qui doit s'appliquer à ce qu'on fait nous-mêmes en tentant de le définir et donc de le circonscrire, en introduisant plus ou moins consciemment nos propres biais, personnels, de l'époque, de notre culture, etc. Bref, notre objectif n'est pas de certifier des esprits critiques (qui serions-nous pour le faire ?), mais de certifier à la maîtrise des outils fondamentaux de l'esprit critique.

Nous effrayer des limites ne doit pas nous démobiliser. Justement, on s'y colle très sérieusement, mobilisés par l'enthousiasme suscité par nos publications depuis deux ans.

L'esprit critique est mentionné partout mais est mal défini, voire pas défini du tout la plupart du temps. On appelle les enseignants de toutes disciplines et de tous les niveaux de formation à y éduquer leurs élèves, tout en mettant dedans l'éducation aux médias (qui le recouvre en partie mais ne le résume pas) ou l'apprentissage des protocoles scientifiques; mais cela vaut le coup de monter en généralité, d'essayer la transversalité, de comprendre la posture et de s'équiper des outils.

Description générale

Le Parcours a pour objectif de donner à toute personne souhaitant se former, les principes et les outils fondamentaux de l'esprit critique.

"Sapere aude !" disait Kant il y a déjà 200 ans : "Ose te servir de ton propre entendement !"

L'esprit critique, ça n'est pas une affaire de QI. C'est une affaire de structure et de réflexes intellectuels et émotionnels. Et ça, c'est comme le vélo ou une langue étrangère : ça s'apprend.

Les "six commandements" du Parcours d'esprit critique (dix c'était trop connoté)

- On s'appuie sur **un comité scientifique** d'universitaires, profs et pédagogues pour le fonder et l'élaborer.
- On privilégie **une approche pédagogique inductive**, partant donc de l'expérience de vie/des usages courants, des faits/exemples, pour aller vers l'explication et la règle générale, pour revenir ensuite à des exercices de mise en application reliés à l'expérience.
- On conserve **le ton, l'humour**, bref l'esprit que l'on nous connaît.
- On recherche **la neutralité** (autant que possible) **et l'objectivité**.
- On introduit **une variété** d'exemples et d'illustrations, média et politique, sport et culture, vie quotidienne, professionnelle.
- On veille à rendre le Parcours **accessible** (situation de handicap, bilingue FR/EN...).

Objectifs d'apprentissage

Les trois *Parcours pédagogiques de L'esprit critique* (Cogito/CogitoAvancé/CogitoExpert) ont pour objectif de former aux compétences telles que définies dans notre Référentiel de compétences®.

Le Parcours Cogito s'attache à développer les 4 grandes compétences suivantes.

1. Analyse et évaluation de l'information

Identifier la fiabilité des sources

- Identifier la source (auteur, éditeur, média...) et son niveau d'expertise
- Reconnaître une source crédible
- Croiser les sources
- Distinguer les faits des analyses et des opinions

- Évaluer le niveau de neutralité de la source et ses intentions et/ou ses éventuels intérêts privés

Identifier les formes de manipulation de l'information et/ou des preuves

- Repérer les erreurs et les manipulations dans l'information et/ou les preuves présentées
- Identifier les informations trompeuses, les manipulations médiatiques et les *fake news*

Interpréter des données

- Lire et interpréter des statistiques et des graphiques simples, en vérifiant leur validité et leur représentativité
 - Détecter les biais dans la présentation des données
 - Détecter les biais dans l'interprétation des données
-

2. Raisonnement logique et argumentation

Évaluer la qualité des arguments et la qualité des preuves

- Connaître les manières de convaincre : ethos, pathos et logos
- Maîtriser les bases de la logique formelle (syllogismes, propositions, connecteurs logiques) et savoir les appliquer
- Reconnaître des arguments logiquement valides (cohérence, construction logique, justifications...)
- Identifier les principales erreurs de raisonnement : corrélation et causalité, fausses prémisses et fausses conclusions, les synecdoques et généralisations hâtives,

Développer des arguments structurés

- Construire une argumentation logique en excluant les raisonnements fallacieux

Détecter les procédés rhétoriques

- Identifier les principaux sophismes et paralogismes

Poser des questions critiques

- Poser des questions pertinentes qui permettent de clarifier et d'approfondir la réflexion sur un sujet que l'on maîtrise
-

3. Ouverture d'esprit et réflexion éthique

Prise en compte de différents points de vue

- Être capable d'envisager des perspectives alternatives
- Maîtriser l'écoute active

Réflexion éthique

- Évaluer les implications morales et éthiques des informations ou des décisions, en tenant compte de leur impact sur les autres et sur la société
- Construire et défendre des arguments éthiques et logiques dans des discussions ou des débats, en prenant en compte les contre-arguments.

Autonomie intellectuelle

- Développer une pensée indépendante, en étant capable de résister aux pressions sociales ou aux idées préconçues
-

4. Métacognition et auto-régulation

Les sciences cognitives: introduction à la psychologie cognitive

Métacognition - Réflexion sur ses propres processus de pensée

- Évaluer et ajuster son degré de confiance dans une information/source/contenu avant de l'utiliser
- Évaluer et ajuster ses propres raisonnements : avoir conscience des limites de ses connaissances
- Prendre du recul sur ses propres pensées, actions et décisions pour comprendre comment elles sont influencées par ses croyances, émotions ou expériences.

Compréhension des biais

- Identifier, reconnaître et expliquer les biais cognitifs courants, ainsi que leur effet sur le jugement et la prise de décision

Capacité à gérer l'incertitude

- Être à l'aise avec l'incertitude et le doute, et accepter que certaines questions n'aient pas de réponse définitive

Adaptabilité

- Ajuster ses opinions et conclusions en fonction de nouvelles preuves ou d'informations supplémentaires, tout en restant cohérent dans sa pensée

LE SOMMAIRE

INTRODUCTION - L'ESPRIT CRITIQUE

Thèmes	Sujets et sous-sujets
La posture & l'effort d'esprit critique	C'est quoi avoir de l'esprit critique ? Pourquoi penser contre soi-même (penser contre soi-même plutôt que contre les autres) Prendre du recul sur soi et sur les autres Une question d'ouverture aux différents champs du savoir (curiosité) et à l'autre (empathie) Une question de dosage Une question d'humilité

1. RAISONNER ET ARGUMENTER

<i>Introduction : être intelligent ou avoir raison ?</i>	
Thèmes	Sujets et sous-sujets
Argumenter, les bases de l'argumentation	Qu'est-ce que l'argumentation ? : choix de prémisses, arguments, preuves, pour arriver à une conclusion Distinguer argumentation et démonstration Argumenter, persuader et convaincre La rhétorique : logos, pathos et ethos Qui cherche à convaincre et pourquoi ? S'adapter à son auditoire : bien choisir ses prémisses Exemple d'un discours et identification des différentes parties, arguments Les différents types d'arguments : définitions, comparaisons, arguments empiriques Les arguments rigoureux et les arguments efficaces
Raisonner, les bases du raisonnement (la logique formelle)	Le syllogisme classique Les propositions du syllogisme classique : affirmative, négative, universelle et particulière Les limites du syllogisme classique Qu'est-ce qu'un paralogisme ? Quelle différence avec un sophisme ? Les paralogismes formels. Qu'est-ce qu'un paralogisme formel ? Sélection de paralogismes formels

Rhétorique (les paralogismes informels)	Qu'est-ce qu'un paralogisme informel ? Sélection paralogismes informels Les sophismes
Ce que l'on croit, ce que l'on sait	Différencier savoir, opinion et croyance Croyance et argumentation logique : le pari de Pascal Les différents types de croyances : de l'incertitude à la foi. Les croyances auto-réalisatrices La place de la croyance en sciences Vérité absolue et vérité relative Les limites de la vérité relative en société : l'exemple du débat avec le suprémaciste blanc. Détecter mes croyances et mes opinions préconçues

2. ANALYSER ET EVALUER

<i>Introduction : objectivité et neutralité / fait et opinion / la question de la confiance / IA</i>	
Thèmes	Sujets et sous-sujets
La fiabilité des sources	Distinguer neutralité et objectivité Qu'est-ce qu'un journaliste : définition juridique et obligations déontologiques + sont-elles toujours respectées ? Peuvent-elles l'être réellement ? Qu'est-ce que la subjectivité ? Peut-on s'en défaire totalement ? Qu'est-ce qu'une information ? Distinguer les faits des interprétations: "Fait, analyse ou opinion ?" Qu'est-ce qu'une preuve? La charge de la preuve: onus probandi Qu'est-ce qu'une source? Comment évaluer sa fiabilité? Qu'est-ce qu'un expert? Croiser les sources, varier les sources Les "manipulations" dans les médias > les choix éditoriaux, les intentions et intérêts privés à débusquer... La fabrique du consentement & les biais éditoriaux (les cinq filtres de Chomsky) Les "manipulations" dans d'autres sources : les études scientifiques en sont-elles exemptes?
Comprendre ce qu'on lit/entend/voit	Décrypter les chiffres Probabilités Eléments de langage et invisibilisation par le langage Les images
Le fake, la manipulation	Les fake news Les stratégies de désinformation Debunking et pre-bunking Deep fake IA Algorithmes

3. AUTONOMIE INTELLECTUELLE & REFLEXION ETHIQUE

<i>Introduction : penser contre soi-même? humilité et dosage. ouverture aux différents champs du savoir (curiosité) et à l'autre (empathie)</i>	
Thèmes	Sujets et sous-sujets
La zététique & le doute	Le doute La pratique permanente du doute en sciences et le critère de réfutabilité de Karl Popper L'évolution du savoir (Révolutions scientifiques, Thomas Kuhn) Pourquoi et jusqu'où douter ? Avancer en remettant en cause ses certitudes Le doute sain et le doute malsain Est-il possible d'être totalement sûr de quelque chose ? Avancer dans un monde incertain Accepter l'incertitude Le doute & le complotisme, le doute & les dérives sectaires

L'autonomie intellectuelle	Se construire une opinion Croiser les argumentations, les données, les opinions Ne pas avoir d'opinion Faire un choix et en avoir conscience Reconnaître la dimension subjective d'une opinion
Raisonnement moral	Raisonnement moral et réflexion éthique "On ne peut plus rien dire" L'humour et l'ironie

4. SE CONNAÎTRE ET S'AUTO-REGULER

<i>Introduction : l'hypothèse de la rationalité humaine et sa remise en cause progressive en SHS</i>	
Thèmes	Sujets et sous-sujets
Les biais psychologiques	La psychologie, la psychanalyse, la psychologie cognitive Les sciences cognitives Comment fonctionne notre cerveau ? Sélection de biais cognitifs
Les biais sociaux	Sociologie, anthropologie Psychologie sociale

Modalités pédagogiques

Les 10 principes pédagogiques

1. Partir de l'expérience : introduire toute notion par un exemple
2. Développer et clarifier la théorie
3. Exercices d'application et retour à l'expérience
4. Variété des formats (vidéo / texte / audio / photo / infographie / illustration, etc.)...
5. "La répétition fixe la notion" : importance de répéter les **points essentiels à plusieurs endroits et sous plusieurs formes** → fin de sous-partie, puis en fin de leçon et en fin de module (format rédigé et/ou infographie et/ou audio)
6. Autonomie de l'élève : approche exploratoire
7. **Responsabilisation de l'élève & évaluation à plusieurs niveaux** : quizz d'intro et de conclusion, micro-évaluation pour chaque leçon et exercices de fin de module
8. Des outils et ressources : info-bulle / dictionnaire des concepts et notions, biographies (pour expliciter ce qui est mentionné dans les vidéos, textes)
9. Des ressources pour aller plus loin
10. Une approche ludique, une entrée dans les notions par l'humour

On peut évoluer dans le Parcours de deux manières :

- **exploratoire & intuitive** : comme dans un jeu vidéo, l'apprenant va glaner, se perdre, errer, collecter, regarder une vidéo "Pour aller plus loin", ou qui fait le lien entre plusieurs notions/leçons et qui le ramène à une autre leçon encore, ou à des ressources bibliographiques dans lesquelles il va se perdre un peu, mais dont il va revenir enrichi. Le Parcours comme une terre à explorer avec des trouvailles à faire, des coffres à ouvrir, des clés (de compréhension) à trouver, de manière plus active/chercheuse et qui active le

souhait personnel d'aller plus loin... Toute cette malle de contenus "Pour aller plus loin" n'est pas requise pour valider le Parcours, c'est un bonus, mais un bonus plus que consistant.

- **linéaire & guidée**: en suivant et validant les leçons les unes après les autres, dans un ordre conseillé par Cogito.

La validation

Les capacités et compétences travaillées sont taguées dans chaque leçon. Cela permet une visualisation de ses acquis par l'apprenant.

Chaque leçon est assortie d'une icône, pâle au démarrage du Parcours ("À faire"). Quand une leçon est commencée, l'icône devient pastel ("En cours"). Quand une leçon est terminée et tous les exercices réalisés et réussis, l'icône devient de couleur vive ("Validée"). Cette dernière étape de validation est activée par l'apprenant lui-même, quand il considère que la leçon est bien acquise et maîtrisée et qu'il n'a plus besoin d'y revenir (et sous réserve qu'il ait bien tout effectué : vérification technique par la plateforme).

Une feuille de route permet de visualiser la synthèse de l'avancée du Parcours.

Il n'y a volontairement pas d'évaluation finale, pas de note, pas de score. Ce sera le rôle de la certification.

La non-obligation de validation rend les éléments d'apprentissage désirables, encourage l'autonomie, la curiosité "gratuite", la responsabilisation de l'apprenant. Et ce sera valorisé dans une feuille de route personnelle également (*gaming*).

Pour l'enseignement supérieur, il sera possible d'accorder des crédits 2 ECTS pour les élèves ayant suivi et validé les douze leçons (toutes les vidéos doivent avoir été ouvertes, les exercices doivent avoir été effectués et réussis sinon le bouton "validé" n'est pas débloqué)

Organisation générale

Douze thèmes, incluant plusieurs leçons , construits pour être effectués chacun en 1 heure 30 minimum, comprenant :

- le visionnage des vidéos,
- la lecture des textes et documents,
- la réalisation des activités et exercices (du premier coup).

Toutefois chacun est libre de les faire à son rythme, et surtout d'y passer le temps nécessaire à la bonne compréhension, la bonne acquisition, la bonne application.

L'heure et demie consacrée au thème ne comprend donc pas les rubriques "Pour aller plus loin".

Il y a 3 types d'unités de cours dans le Parcours.

INTRODUCTION

1/ Un pré-quiz “Qu’est-ce que je sais ?” pour s’auto-évaluer, pour tester ce qu’on sait déjà du sujet / du thème qui va être abordé, ses intuitions.

2/ La vidéo introductive d’Alexis pour présenter les grands enjeux/la problématique du thème.

- Elle est marrante et accrocheuse, dans le ton de la chaîne
- Elle a une durée de 3-4 min
- Elle part de et soulève un cas concret (fictif ou réel) questionné (extrait vidéo, image)

3/ Une activité de questionnement, mobilisant les ressentis sur la vidéo introductive : à ce stade, il s’agit d’interroger, d’encourager l’élève à se poser lui-même des questions, d’attirer son attention sur le thème soulevé, pour qu’il s’approprie lui-même la problématique.

LEÇONS

1/ La ou les études de cas

- Variété des thématiques (politique, scientifique, santé, sport/culture...) au sein d’un même thème.
- Variété des formats : extraits vidéo, textes montrés ou lus,, images / photos / dessins humoristiques (illustrations de Voutch), infographies et graphiques...
- Analyse de l’exemple, guidé pas à pas.

2/ L’apport théorique

- Par une vidéo de 3mn environ. Accompagnée d’un texte, de blocs définitions si nécessaire et d’un mapping si cela s’y prête.
- Tous les concepts évoqués dans les vidéos sont représentés visuellement (ex : Etat de droit > la pyramide > la pyramide de Kelsen)
- Renvoi vers le dictionnaire et les biographies

3/ Le “à retenir” de la leçon

Petit encart court.

4/ Le “je checke que j’ai compris”

QCM qui vérifie que la notion est comprise

- + une mise en situation

CONCLUSION

1/ La synthèse

- Une courte vidéo de conclusion avec pour optique : “Vous avez appris ça, ça aide donc à comprendre ça”
- Résumé de la notion → partie théorique à retenir
- Documents de synthèse consultables depuis l’espace perso : synthèse rédigée + audio, schéma récapitulatif.

2/ Exercice final de leçon

- Autoévaluation : re-proposition du quizz d'intro pour que l'élève mesure l'écart avant/après
- 10 questions. Si une question est réussie, le corrigé est fourni, et on passe à la suivante. Si elle est ratée, l'élève voit le corrigé, puis une nouvelle question de substitution est proposée, jusqu'à ce que la question soit réussie et qu'on passe à la suivante. (On ne peut valider le thème qu'en ayant tout réussi.)

3/ Orientation vers:

- **Les contenus afférents dans “Pour aller plus loin...”**
- **Proposition d'enchaîner un ou deux thèmes connexes, pour continuer le Parcours**
- **Des exercices supplémentaires et des activités transversales**, qui se “débloquent” quand les leçons afférentes ont été suivies et validées et permettent de travailler plusieurs notions croisées (ex: faits/analyses/opinions + source + biais cognitifs).

Pour aller plus loin...

Enrichissement du Parcours fondamental des douze thèmes par un ensemble de ressources complémentaires pour aller plus loin, approfondir et développer, aider à la compréhension transversale des notions et outils, expérimenter leur application dans des champs variés, asseoir l'autorité scientifique du Parcours...:

- des petits ateliers “d'autodéfense intellectuelle” = d'application pratique > comment réagir, comment répondre, etc...
- des vidéos d'entretiens avec des chercheurs en SHS, en sciences cognitives, en sciences exactes, etc, des experts... (une par chapitre?) et des vidéos d'entretiens croisés
- des biographies des personnes mentionnées (ex: Noam Chomsky)
- un annuaire des définitions, présent en permanence à l'écran
- des liens / ressources biblio

« La tâche primordiale d'un professeur capable est d'apprendre à ses élèves à reconnaître qu'il y a des faits inconfortables, j'entends par là des faits qui sont désagréables à l'opinion personnelle d'un individu ; en effet, il existe des faits extrêmement désagréables pour chaque opinion, y compris la mienne »

Max Weber, *Le Savant et le politique*

Le Parcours est entre autre illustré par Voutch, qui a accepté de soutenir le déploiement de l'esprit critique



- Nous n'avons aucune idée. Vous n'avez aucune idée.
Et, ensemble, nous allons gagner ce combat.

Contact : François Morin
francois@lespritcritique.fr

RÈGLEMENT FINANCIER 2025-2026 2024-2025

(Modifié et approuvé en Conseil d'Établissement du 2 juillet 2025 1^{er} juillet 2024)

La scolarité et la demi-pension sont payantes pour tous les niveaux de classe et quelle que soit la nationalité de l'élève.

En inscrivant leur enfant au Lycée Français Charles de Gaulle de Londres (ci-après « l'établissement »), les responsables légaux acceptent sans réserve l'intégralité des règlements et *polices* de l'établissement, dont son règlement financier, et s'engagent à s'acquitter de l'ensemble des frais liés à la scolarité de leur(s) enfant(s).

La signature du coupon d'acceptation « règlements et procédures du lycée » de leur(s) enfant(s) présenté annuellement par l'établissement ne fait que réitérer cet engagement.

Les responsables légaux demeurent en toute circonstance les seuls responsables financiers, y compris en cas de subrogation de créance à l'employeur.

L'absence de paiement entraîne l'exclusion automatique de l'élève, sauf cas particulier soumis à l'appréciation de la proviseure de l'établissement.

Les tarifs sont annuels, affichés dans l'établissement et figurent sur le site internet de l'établissement.

Les tarifs arrêtés par le Directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ne sont pas modifiables par l'établissement.

TARIFS	PÉRIODES DE FACTURATION
<i>Tarifs arrêtés par la Directrice générale de l'AEFE sur proposition de l'établissement</i>	
Frais de scolarité	Trimestres 1, 2 et 3
Frais de demi-pension	Trimestres 1, 2 et 3
Frais d'examen	Trimestre 2 (peut différer si l'élève arrive en cours d'année scolaire)
Droits de première inscription (DPI)	Au moment de l'inscription la première inscription
<i>Tarifs arrêtés par la Proviseure par délégation de la Directrice générale de l'AEFE</i>	
Frais de voyages scolaires	Au plus tard 15 jours calendaires avant le départ
Remplacement de la carte de cantine, du badge de sécurité (accès personnels) et de clefs	Au moment de la perte de la carte ou de la clef
Carnet de correspondance perdu	Au moment de la perte du carnet
Dégradation: facturation à la valeur de remplacement ou de remise en état, arrondie à la livre supérieure	Paiement dû à réception de la facture
Ouvrages perdus / non rendus du CDI	Paiement dû à réception de la facture
Surveillance des enfants avec pack lunch (école de Wix)	Trimestres 1, 2 et 3
Garderie du matin (école de South Kensington)	Trimestres 1, 2 et 3
Dossiers de candidature aux universités américaines, Duke of Edinburgh's award, frais de préparation aux épreuves d'admission de Sciences Po, autres	Paiement dû à réception de la facture

1- Frais de scolarité et de demi-pension

Les frais de scolarité et de demi-pension annuels sont facturés selon la répartition suivante :

	Période	Pourcentage facturé
Trimestre 1 (T1)	Septembre-décembre	40%
Trimestre 2 (T2)	Janvier-mars	30%
Trimestre 3 (T3)	Avril-juin	30%

Sauf exception expressément prévue dans le présent règlement financier, les frais de scolarité et de demi-pension ne sont ni remboursés ni réduits.

Il en résulte (de façon non limitative) que les frais de scolarité et de demi-pension ne sont ni remboursés ni réduits lors de l'absence de l'élève, l'absence de professeurs, la grève des personnels de l'établissement ou des personnels des transports, les sorties et voyages scolaires, les intempéries, ou l'absence de cours pendant la période des examens.

1.1 Frais de scolarité

a. Principe : Tout trimestre commencé est intégralement facturé par l'établissement et dû par les responsables légaux de l'élève.

b. Exceptions :

Arrivées

1. enfant arrivant en cours d'année scolaire d'un autre établissement du réseau AEF : la facture du trimestre est à régler intégralement. La famille pourra bénéficier d'une réduction au prorata du temps réellement passé dans notre établissement sur demande écrite et présentation de justificatif.
2. proposition de place en cours d'année scolaire faite par l'établissement, **ou**
3. admission en cours d'année suite à une mutation professionnelle d'un responsable légal (justificatif fourni par l'employeur)

étant entendu que dans les cas 1., 2. et 3. susmentionnés, la date d'arrivée proposée par l'établissement sera celle prise en compte pour la facturation.

Départs vers Belleville Wix Academy (section bilingue) ou Holy Cross Catholic Primary School (section bilingue)

Lorsqu'un élève **de la** section bilingue à parité horaire de l'Ecole de Wix est inscrit par ses responsables légaux en cours d'année scolaire à la section bilingue de Belleville Wix Academy, ou lorsqu'un élève **de la** section bilingue à parité horaire de l'Ecole Marie d'Orliac est inscrit par ses responsables légaux à la section bilingue de Holy Cross Catholic Primary School,

- le paiement intégral des frais de scolarité annuels est dû par les responsables légaux de l'élève. Les responsables légaux ne pourront prétendre à aucune aide publique (borough de résidence ou autre) pour s'acquitter de ces frais de scolarité.
- l'élève sera désinscrit d'office des registres de l'établissement.

Autres Départs

1. enfant partant en cours d'année scolaire vers un autre établissement du réseau AEF,

2. départ en cours d'année scolaire suite à une mutation professionnelle d'un responsable légal (justificatif fourni par l'employeur) ou en cas de force majeure (sur demande écrite et motivée, soumise à l'appréciation de la proviseure),
étant entendu que N.B. : dans les cas 1 et 2 susmentionnés, aucun départ après le postérieur au 1er mai ne sera pris en considération dans la facturation étudiée.
3. enfant déscolarisé en cours d'année scolaire (à partir d'une période d'absence de 4 semaines consécutives – hors vacances scolaires) pour cause de maladie ou accident grave sur présentation d'un certificat médical,
4. renvoi de l'élève pour motif disciplinaire.
5. Départ de l'enfant dans les quatre semaines suivant la date de la rentrée scolaire (sauf, comme indiqué précédemment, en cas de départ vers Belleville Wix Academy (section bilingue) ou Holy Cross Catholic Primary School (section bilingue)).

Les exceptions listées dans les paragraphes « Arrivées » et « Autres Départs », ci-dessus sont du seul ressort de la proviseure qui appréciera la situation au vu des pièces explicatives justificatives fournies par les responsables légaux de l'élève.

Lorsqu'au vu des pièces explicatives fournies par les responsables légaux de l'élève, l'établissement accepte qu'une exception invoquée par les responsables légaux de l'élève constitue une des exceptions énumérées dans les paragraphes « Arrivées » et « Autres Départs », le trimestre sera facturé au prorata du temps de présence de l'élève, exprimé en quinzaine (deux semaines) et arrondi à la quinzaine supérieure, étant entendu que dans le cas visé dans l'exception 5. du paragraphe « Autres Départs », la Proviseure pourra décider, à sa discrétion, exceptionnellement de l'annulation de la facturation du trimestre.

1.2 Frais de restauration

a. **Principe** : L'inscription au service de restauration est annuelle.

b. **Exceptions** :

- Exceptions liées à l'absence de l'élève :

Dans le cas de départ définitif d'un élève en cours de trimestre formalisé par une fiche de départ, ou d'exclusion définitive de l'établissement, et à condition que les parents en aient fait la demande dans le mois qui suit le départ de l'établissement, l'établissement réduira les frais de restauration forfaitairement par tranche de 15 jours pour le trimestre ainsi commencé, afin de refléter le temps de présence réel de l'élève. Seuls les temps d'absence supérieurs à 15 jours seront pris en compte.

- Exceptions liées au changement de régime

Dans le cas du passage d'un élève inscrit au service de restauration au régime externe, dans le respect des exceptions prévues dans le règlement intérieur applicable à l'élève, l'établissement réduira les frais de restauration forfaitairement par tranche de 15 jours pour le trimestre ainsi commencé, afin de refléter le temps d'inscription de l'élève au service de restauration. Seules les périodes d'inscription au régime externe supérieures à 15 jours dans le trimestre concerné seront prises en compte.

pour tout enfant inscrit au service de restauration, aucun changement de régime en cours d'année ne sera accordé en dehors des exceptions prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Lorsqu'au vu des pièces explicatives fournies par les responsables légaux de l'élève, l'établissement accepte qu'une exception invoquée par les responsables légaux de l'élève constitue une des exceptions énumérées dans le règlement intérieur de l'établissement, le trimestre sera facturé au prorata du temps de présence de l'élève, exprimé en quinzaine (deux semaines) et arrondi à la quinzaine supérieure

2- Droits de 1ère inscription (DPI)

Les DPI sont dus par tout élève s'inscrivant au Lycée Français Charles de Gaulle de Londres:

- Ils sont payables au moment de l'inscription
- Ils ne sont ni remboursables ni déductibles (même si l'élève ne peut être présent dans l'établissement, quelle qu'en soit la raison).
- Le paiement des DPI ne vaut inscription que si l'élève rejoint l'établissement à la date proposée par l'établissement. Au-delà, l'inscription est annulée, l'élève perd sa place dans l'établissement.
- Dans le cas d'un renouvellement de demande d'inscription, y compris concernant un ancien élève du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres, et y compris au cours de la même année scolaire, les DPI sont à nouveau dus.

3- Paiement d'une avance pour réinscription

Pour confirmer la réinscription de leur(s) enfant(s) pour l'année scolaire suivante, les responsables légaux devront verser une avance sur la facturation du 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante. Le montant de cette avance fera l'objet d'une décision de la direction de l'établissement. Cette avance s'entend par élève et devra être versée au plus tard le 28 février de chaque année.

Cette avance sera déduite des droits de scolarité du 1^{er} trimestre de l'année scolaire suivante.

Le non-paiement de l'avance au 28 février entraîne la désinscription de l'élève pour l'année scolaire suivante.

L'avance ne sera pas remboursée, sauf dans les cas suivants :

- en cas de départ de l'élève, notifié par écrit et officialisé par le renvoi de la fiche de départ complétée au plus tard le 15 mai de l'année en cours. L'avance sera alors remboursée avant la fin de l'année scolaire, sous réserve du paiement intégral des frais dus par la famille.
- en cas de note insuffisante obtenue aux examens (GCSEs) et n'ayant pas permis la réinscription en Section Britannique. La famille devra formaliser une demande de remboursement par email adressée au service Recettes avant le 30 septembre, accompagnée d'une fiche de départ complétée. L'avance sera alors remboursée, sous réserve du paiement intégral des frais dus par la famille.

Si à l'issue de la campagne de réinscription, qui se termine le 28 février, une famille change d'avis et souhaite réinscrire son enfant pour l'année scolaire suivante, elle devra contacter le service des inscriptions. En cas de confirmation de places disponibles, la famille devra s'acquitter de l'avance dans les 5 jours ouvrés, suivant la proposition de l'établissement.

La réinscription de chaque élève n'est validée que si la totalité des sommes dues au titre de l'année en cours est acquittée au plus tard le 30 juin et que le paiement de l'avance a bien été effectué.

4- Règlement des factures et poursuites pour non-paiement

Les factures trimestrielles des droits de scolarité et de demi-pension sont nominatives et émises au début de chaque trimestre. Elles sont accessibles via l'espace dédié des responsables légaux sur la plateforme Skolengo, rappelé au début de chaque trimestre par courriel aux responsables légaux de l'élève (tels que renseignés lors de l'inscription).

En l'absence de paiement dans les délais impartis, les notifications de relance sont transmises aux responsables L'égaux de l'élève (tels que renseignés lors de l'inscription) par courriel pour le 1^{er} et 2^e rappel, et par courrier pour le 3^e rappel.

- a. Emission des factures (1^{er} mois du trimestre soit septembre, janvier et avril)
- b. Emission d'une 1^{ère} relance par courriel en cas de non-paiement dans le délai imparti

- c. Emission d'une 2ème relance par courriel en cas de non-paiement dans le délai imparti
- d. L'établissement se réserve le droit d'émettre une 3ème relance par courriel et/ou courrier recommandé en cas de non-paiement dans le délai imparti
- e. Une fois les délais impartis écoulés et en cas de non-paiement, la phase de recouvrement devient contentieuse et pourra être transmise à un tiers (notamment mais non exclusivement huissier, avocat ou solicitor) chargé du recouvrement de la dette par tout moyen. La totalité des frais de procédure contentieuse sera à la charge du débiteur.

Conformément à la circulaire de l'AEFE N. 001088 du 16 mars 2015, en sus des poursuites contentieuses susmentionnées, le non-paiement des factures avant la fin de chaque trimestre peut entraîner l'exclusion de l'élève. Si la régularisation n'est pas effectuée à la fin de l'année scolaire, le chef d'établissement est fondé à ne pas procéder à la réinscription de l'élève pour l'année scolaire suivante.

5- Mode de paiement

Les paiements doivent être réalisés en livres sterling auprès du service des recettes de l'établissement par virement bancaire, ou « Childcare Voucher /tax-free payment » (**uniquement** dans les conditions prévues par la réglementation britannique) avant la date limite de paiement figurant sur la facture.

Le remplacement des cartes de cantine, badges de sécurité, carnets de correspondance, le paiement des voyages scolaires, examens GCSE et A levels, Duke of Edinburgh Awards, frais de préparation aux épreuves d'admission de Sciences Po, les dossiers de candidature aux universités américaines, la recharge des cartes de cantine du personnel, et autres frais se feront exclusivement par la plateforme de paiement PARENTPAY.

Les responsables légaux de l'élève sont personnellement et conjointement redevables du paiement intégral des montants dus à l'établissement. Les modalités contractuelles existant entre les familles et leurs employeurs ne sont pas opposables à l'établissement. Lorsque les frais de scolarité sont pris en charge par l'employeur, les responsables légaux de l'élève doivent s'assurer de la transmission des factures à ce dernier et du paiement effectif. Les responsables légaux sont les seuls interlocuteurs de l'établissement.